



Institut national
de la recherche
scientifique

Le 29 octobre 2020

Madame Debbie Gendron

Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Secteur de l'enseignement supérieur
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Rapports requis en vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (c. E-14.1)

Madame la Directrice,

Pour faire suite à la correspondance du sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur du 10 juillet 2020 relativement à l'objet mentionné en titre, vous trouverez joints le *Rapport financier annuel* (SIFU), *l'État de traitement des membres du personnel de direction*, de même que le *Rapport 2019-2020 sur la performance et les perspectives de développement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)*, lequel inclut les redditions de comptes portant sur les règles budgétaires applicables à l'INRS.

J'espère le tout conforme et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Le directeur général,

Luc-Alain Giraldeau, Ph. D.

c. c. Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle – ministère de l'Éducation
p. j.

Institut National de Recherche Scientifique

Système d'information financière des universités 2019-2020

Caroline Laonde

Responsable des ressources financières

23 septembre 2020

Date

M. Mami Gibeau

Directeur général

23 septembre 2020

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS	5
ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11 : REDRESSEMENTS DES SOLDES DE FONDS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO)	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
ACTIF										
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	4 081 327	0	0	0	0		4 081 327	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	30 237 484	0	0	0	0		30 237 484	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	153 404	0	0	0	0		153 404	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	11 175 437	---	---	---	---		11 175 437	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	0	---	---	---	---		\$	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	3 156 230	6 669 327	12 648 819	0	3 125		22 477 501	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	40 740 162	0	0	0		40 740 162	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	1 920 306	142 008	586 936	0	0		2 649 250	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0		\$	11
Total de l'actif court terme			50 724 187	47 551 497	13 235 755	\$	3 125	\$	111 514 563	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	310 158	0	0		310 158	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0		\$	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	10 489 170	0		10 489 170	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 641 977	0	0	0	0		1 641 977	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	337 500	0	0		337 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	260 823 229	---	---		260 823 229	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	463 282	0	0		463 282	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
TOTAL DE L'ACTIF			52 366 164 \$	47 551 497 \$	275 169 923 \$	10 489 170 \$	3 125 \$	- \$	385 579 879 \$	22

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	4 000 000	0	0	0	0	4 000 000	\$ 24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---		\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	6 213 858	0	---	0	0	6 213 858	\$ 27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0		\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	1 578 701	629 106	4 234 490	0	101	6 442 398	\$ 29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	237 376	0	---	---	0	237 376	\$ 30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	(0)	29 549 931	310 158	1 632 866	0	31 492 955	\$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	1 571 845	0	0	1 571 845	\$ 32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	34 038 956	0	5 437 580	1 261 015	2 611	40 740 162	\$ 33
Total du passif à court terme			46 068 892	30 179 037	11 554 073	2 893 881	2 712	\$ 90 698 596	
Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	11 954 100	0	0	0	0	11 954 100	\$ 34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	23 544 568	0	0	23 544 568	\$ 35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	186 394 034	---	---	186 394 034	\$ 37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$ 39
40 TOTAL DU PASSIF			58 022 992 \$	30 179 037 \$	221 492 675 \$	2 893 881 \$	2 712 \$	- \$	312 591 297 \$
SOLDES DE FONDS									
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	11 094 137	17 372 460	0	0	413	28 467 010	\$ 41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	7 595 289	0	7 595 289	\$ 42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(16 750 965)	---	---	---	---	(16 750 965)	\$ 43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	53 677 248	---	---	53 677 248	\$ 46
47 TOTAL DES SOLDES DE FONDS			(5 656 828) \$	17 372 460 \$	53 677 248 \$	7 595 289 \$	413 \$	- \$	72 988 582 \$
48 TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS			52 366 164 \$	47 551 497 \$	275 169 923 \$	10 489 170 \$	3 125 \$	- \$	385 579 879 \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	1 347 375	---	---	---	---	1 347 375	1	
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	2 346 010	---	---	---	---	2 346 010	2	
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	0	---	---	---	---	\$	3	
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	234 601	---	---	---	---	234 601	4	
5	Droits de scolarité des étudiants dérèglementés (406)	s/o	0	---	---	---	---	\$	5	
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	0	---	---	---	---	\$	6	
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	0	---	---	---	---	\$	7	
8	Cotisations des étudiants (455)	s/o	126 681	---	---	---	---	126 681	8	
9	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	440 531	---	---	---	---	440 531	9	
10	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	0	---	---	---	---	\$	10	
11	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		4 495 198	\$	\$	\$	\$	4 495 198	11	
12	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	61 090 016	135 836	0	---	---	61 225 852	12	
13	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	0	7 735 759	0	0	0	7 735 759	13	
14	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	3 921 799	19 130 714	0	0	0	23 052 513	14	
15	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	3 626	2 691 689	0	0	0	2 695 315	15	
16	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$	16	
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
17	Ministère (530)	s/o	---	---	3 967 328	---	---	3 967 328	17	
18	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	3 039 317	---	---	3 039 317	18	
19	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	3 659 941	---	---	3 659 941	19	
20	Autres (533)	s/o	---	---	1 361 122	---	---	1 361 122	20	
21	TOTAL DES SUBVENTIONS		65 015 441	29 693 998	12 027 707	\$	\$	106 737 146	21	
22	Intérêts et dividendes (435)	s/o	440 349	258 089	0	0	0	698 438	22	
23	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	23	
24	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	24	
25	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	0	0	0	0	\$	25	
26	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	6 000	8 937 930	160 476	0	0	9 104 406	26	
27	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$	27	
28	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	803	---	---	803	28	
29	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	4 674 160	---	---	---	---	4 674 160	29	
30	Ventes externes (460)	s/o	9 407 727	6 912 244	4 000	---	0	16 323 971	30	
31	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	405 271	945 360	62 151	0	946	1 413 728	31	
32	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		14 933 506	17 053 624	227 429	\$	946	32 215 505	32	
33	TOTAL DES PRODUITS		84 444 145 \$	46 747 623 \$	12 255 135 \$	- \$	946 \$	- \$	143 447 849 \$	33

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	Masses salariales								1
2	Direction	s/o	4 002 046	3 556	---	---	---	4 005 602	2
3	Gérance	s/o	0	0	---	---	---	\$	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	19 288 649	1 474 439	---	---	---	20 763 089	4
5	Chargés de cours	s/o	0	0	---	---	---	\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	3 076 348	7 171 072	---	---	---	10 247 420	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	0	0	---	---	0	\$	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	5 038 553	4 091 308	---	---	0	9 129 861	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 810 257	2 151 331	---	---	0	6 961 588	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	3 550 847	113 295	---	---	---	3 664 142	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	2 337 845	29 285	---	---	---	2 367 131	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	9 564 484	3 051 481	---	---	0	12 615 965	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		51 669 030	18 085 768	\$	\$	\$	69 754 798	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	10 000	---	---	---	---	10 000	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	0	0	---	---	0	\$	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	0	0	---	---	0	\$	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	0	0	---	---	0	\$	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	227 922	2 125	---	---	0	230 047	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	651 470	2 635 523	---	---	0	3 286 993	19
20	Bourses (735)	s/o	4 845 719	8 480 615	---	---	0	13 326 333	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	966 236	2 096 089	0	0	0	3 062 325	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 429 779	3 983 677	---	---	0	5 413 456	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	0	0	---	---	0	\$	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	5 461 275	3 515 411	0	---	0	8 976 685	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	751 907	251 828	---	---	0	1 003 735	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	7 024 645	836 145	8 849	---	0	7 869 640	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	774 037	0	---	---	0	774 037	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	0	0	---	---	0	\$	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	4 674 160	---	---	---	4 674 160	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	498 181	210 402	32 286	---	0	740 868	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	---	0	\$	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	53 646	1 409	1 130 192	0	532	1 185 779	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	0	---	---	\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	16 146 588	---	---	16 146 588	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	---	---	57 013	---	---	57 013	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	(316 699)	(65 638)	836 759	0	0	454 422	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		22 378 118	26 621 745	18 211 685	\$	532	67 212 081	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(11 412)	1 214	---	---	0	(10 198)	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		22 366 706	26 622 959	18 211 685	\$	532	67 201 883	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	43
44	TOTAL DES CHARGES		74 035 736 \$	44 708 727 \$	18 211 685 \$	- \$	532 \$	136 956 681 \$	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		10 408 409 \$	2 038 896 \$	(5 956 550) \$	- \$	413 \$	6 491 168 \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(9 400 810)	16 155 325	51 921 610	8 044 646			66 720 771	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	0	0	0	0		\$	2
3	Solde de fonds redressé	(9 400 810)	16 155 325	51 921 610	8 044 646	\$	\$	66 720 771	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 84 444 145	46 747 623	12 255 135	0	946	0	143 447 849	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 74 035 736	44 708 727	18 211 685	0	532	0	136 956 681	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	10 408 409	2 038 896	(5 956 550)	\$	413	\$	6 491 168	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o 226 000	---	---	---	---		226 000	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o			(449 357)			(449 357)	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	0	7 712 188	0	0		7 712 188	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 6 890 427	821 761	0	0	0		7 712 188	11
12	Sous-total	3 743 982	1 217 135	1 755 638	(449 357)	413	\$	6 267 811	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(5 656 828) \$	17 372 460 \$	53 677 248 \$	7 595 289 \$	413 \$	- \$	72 988 582 \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Institut National de Recherche Scientifique
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	0	---	1 347 375	---	0	---	---	---	1 347 375	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	2 346 010	---	---	---	---	---	2 346 010	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	0	---	---	---	---	---	0	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du for	---	---	234 601	---	---	---	---	---	234 601	4
5 Droits de scolarité des étudiants dérogés (406)	0	---	0	---	0	---	---	---	0	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	0	---	0	---	0	---	---	---	0	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	0	---	0	---	0	---	---	---	0	7
8 Cotisations des étudiants (455)	---	---	0	---	---	126 681	---	---	126 681	8
9 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	426 073	0	0	0	0	14 458	0	0	440 531	9
10 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
11 Total des produits provenant des étudiants	426 073	\$	3 927 985	\$	\$	141 139	\$	\$	4 495 198	11
12 Subventions du Ministère (515)	---	0	61 090 016	---	0	0	---	---	61 090 016	12
13 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
14 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	3 399 925	0	521 874	0	0	0	0	0	3 921 799	14
15 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	3 626	0	0	0	0	0	0	0	3 626	15
16 Total des subventions	3 403 551	\$	61 611 890	\$	\$	\$	\$	\$	65 015 441	16
17 Intérêts et dividendes (435)	---	---	440 349	---	0	0	0	---	440 349	17
18 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	0	---	---	---	---	---	0	18
19 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	0	---	0	0	0	0	0	19
20 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
21 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	0	6 000	0	0	0	0	0	6 000	21
22 Gains sur vente de placement (526)	---	---	0	---	---	---	---	---	0	22
23 Recouvrement des coûts indirects (465)	4 674 160	0	0	---	0	0	0	0	4 674 160	23
24 Ventes externes (460)	863 703	2 783 084	576 037	4 725 843	0	0	459 060	0	9 407 727	24
25 Autres produits (466, 470)	212 217	(705)	79 808	113 576	0	375	0	0	405 271	25
26 Total des produits autres	5 750 080	2 782 378	1 102 194	4 839 419	\$	375	459 060	\$	14 933 506	26
27 TOTAL DES PRODUITS	9 579 704 \$	2 782 378 \$	66 642 070 \$	4 839 419 \$	- \$	141 514 \$	459 060 \$	- \$	84 444 145 \$	27

Institut National de Recherche Scientifique
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Masses salariales										1
2 Direction	1 385 400	299 390	2 014 285	302 970	0	0	0		4 002 046	2
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4 Enseignants-chercheurs	19 288 649	0	0	0	0	0	0		19 288 649	4
5 Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0		\$	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	2 394 231	294 224	387 893	0	0	0	0		3 076 348	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0		\$	7
8 Personnel professionnel non enseignant	1 245 660	1 343 383	2 096 323	353 187	0	0	0		5 038 553	8
9 Personnel de soutien technique	1 633 387	1 385 697	1 253 023	538 150	0	0	0		4 810 257	9
10 Personnel de soutien de bureau	1 818 085	134 153	976 574	622 036	0	0	0		3 550 847	10
11 Personnel de métier et ouvrier	55 686	578 884	100 499	1 602 777	0	0	0		2 337 845	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	6 157 981	939 629	1 735 451	731 424	0	0	0		9 564 484	12
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	33 979 079	4 975 360	8 564 048	4 150 543	\$	\$	0	\$	51 669 030	13
14 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	10 000	10 000	14
15 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0		\$	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0	0	0		\$	17
18 Formation et perfectionnement (710)	149 469	12 223	57 369	8 862	0	0	0		227 922	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	369 548	25 891	231 990	22 940	0	1 078	24		651 470	19
20 Bourses (735)	4 788 159	12 560	45 000	0	0	0	0		4 845 719	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	198 279	46 456	715 517	5 984	0	0	0		966 236	21
22 Fournitures et matériel (745)	362 531	668 230	86 555	312 327	0	0	136		1 429 779	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0		\$	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	1 800 605	521 110	1 194 725	1 847 089	0	0	97 745		5 461 275	24
25 Volumes et périodiques (750)	101 593	646 057	4 256	0	0	0	0		751 907	25
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	484 061	139 188	111 177	6 235 026	0	0	55 192		7 024 645	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	481	0	17 640	755 916	0	0	0		774 037	27
28 Location-exploitation (830)	0	0	0	0	0	0	0		\$	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	80 248	217 426	32 931	164 700	0	0	2 875		498 181	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	20 393	1 011	32 186	13	0	0	43		53 646	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34 Autres charges (860, 870)	(28 227)	3 133	(226 946)	(64 658)	0	0	0		(316 699)	34
35 Total des charges autres	8 327 140	2 293 285	2 302 401	9 288 200	\$	1 078	156 014	10 000	22 378 118	35
36 Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0		\$	36
37 Ventes internes (878)	(65 840)	6 356	115 249	(67 177)	0	0	0		(11 412)	37
38 Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39 Total avant éléments extraordinaires	42 240 380	7 275 001	10 981 698	13 371 565	\$	1 078	156 014	10 000	74 035 736	39
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
41 TOTAL DES CHARGES	42 240 380 \$	7 275 001 \$	10 981 698 \$	13 371 565 \$	- \$	1 078 \$	156 014 \$	10 000 \$	74 035 736 \$	41

Institut National de Recherche Scientifique
 Produits par fonction - Fonds avec restrictions
 de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 3

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1 Subvention du Ministère (515)	135 836	0	0	0	0	0	0	0	0	0	135 836	1
2 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	7 735 759	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 735 759	2
3 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	19 130 714	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 130 714	3
4 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	2 691 689	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 691 689	4
5 Total des subventions	29 693 998	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	29 693 998	5
6 Intérêts et de dividendes (435)	258 089	0	0	0	0	0	0	0	0	0	258 089	6
7 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	---	---	0	---	---	---	---	---	---	7
8 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
9 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
10 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	8 937 930	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 937 930	10
11 Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	0	---	---	---	---	---	---	11
12 Ventes externes (460)	6 912 244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 912 244	12
13 Autres produits (466, 470)	945 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	945 360	13
14 Total des produits autres	17 053 624	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	17 053 624	14
15 TOTAL DES PRODUITS	46 747 623	\$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	46 747 623	15

Institut National de Recherche Scientifique
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
1	Masses salariales											1	
2	Direction	3 556	0	0	0	0	0	0	0	0	3 556	2	
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
4	Enseignants-chercheurs	1 474 439	0	0	0	0	0	0	0	0	1 474 439	4	
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	7 171 072	0	0	0	0	0	0	0	0	7 171 072	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	4 091 308	0	0	0	0	0	0	0	0	4 091 308	8	
9	Personnel de soutien technique	2 151 331	0	0	0	0	0	0	0	0	2 151 331	9	
10	Personnel de soutien de bureau	113 295	0	0	0	0	0	0	0	0	113 295	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	29 285	0	0	0	0	0	0	0	0	29 285	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	3 051 481	0	0	0	0	0	0	0	0	3 051 481	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	18 085 768	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	18 085 768	13	
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	
17	Formation et perfectionnement (710)	2 125	0	0	0	0	0	0	0	0	2 125	17	
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	2 635 523	0	0	0	0	0	0	0	0	2 635 523	18	
19	Bourses (735)	8 480 615	0	0	0	0	0	0	0	0	8 480 615	19	
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 096 089	0	0	0	0	0	0	0	0	2 096 089	20	
21	Fournitures et matériel (745)	3 983 677	0	0	0	0	0	0	0	0	3 983 677	21	
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	3 515 411	0	0	0	0	0	0	0	0	3 515 411	23	
24	Volumes et périodiques (750)	251 828	0	0	0	0	0	0	0	0	251 828	24	
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	836 145	0	0	0	0	0	0	0	0	836 145	25	
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	
27	Location exploitation (830)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27	
28	Transfert de coûts indirects (865)	4 674 160	0	0	0	0	0	0	0	0	4 674 160	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	210 402	0	0	0	0	0	0	0	0	210 402	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	1 409	0	0	0	0	0	0	0	0	1 409	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	
34	Autres charges (860, 870)	(65 638)	0	0	0	0	0	0	0	0	(65 638)	34	
35	Total des charges autres	26 621 745	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	26 621 745	35	
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	
37	Ventes internes (878)	1 214	0	0	0	0	0	0	0	0	1 214	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	
39	Total avant éléments extraordinaires	26 622 959	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	26 622 959	39	
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	
41	TOTAL DES CHARGES	44 708 727	\$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	44 708 727	\$ 41

Rapport sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées portant sur l'information financière de l'Institut national de la recherche scientifique

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Nous avons appliqué les procédures d'audit spécifiées mentionnées au *Mandat d'application de procédures d'audit spécifiées sur l'information financière des universités 2019-2020* de l'Institut national de la recherche scientifique. Le sommaire des résultats de l'application des procédures est présenté ci-dessous :

4.1.1 Concordance du Système d'information financière des universités (SIFU) par rapport aux états financiers audités

Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement (en milliers de dollars)	Fonds avec restrictions (en milliers de dollars)	Fonds d'immobilisations (en milliers de dollars)	Fonds de dotation (en milliers de dollars)	Autres fonds (en milliers de dollars)	Total des fonds (en milliers de dollars)	Annexe pour conciliation
	État de la situation financière							
1	Actif à court terme	-	-	-	-	-	40 740	A
	Actif à long terme	-	-	-	-	-	-	A
	Total des actifs	-	-	-	-	-	40 740	A
	Passif à court terme	-	-	-	-	-	40 740	A
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-	A
	Total des passifs	-	-	-	-	-	40 740	A
	Soldes de fonds de l'état de la situation financière	-	-	-	-	-	-	A
2	Produits	-	-	-	-	-	4 674	
	Charges	-	-	-	-	-	4 674	
3	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges							
4	Soldes à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-	
Aucun écart relevé <input type="checkbox"/>								

4.2.1 Concordance des annexes tributaires des mêmes données financières que les pages 1 à 4 du SIFU

L'onglet « Transmissions » ne présente aucune cohérence non respectée.			
Annexes modifiées à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées	Cellule(s) visée(s)	Nature de la modification	Commentaires
1			
2			
3			
4			
7			
9			
10			
12			
13			
14			
15			
16			
20			

4.2.2 Montants versés à titre de droits de scolarité pour des activités ou des programmes autofinancés

		Commentaires
Le classement à la ligne 1, colonne 1 de l'annexe 10 du SIFU est adéquat.	<input checked="" type="checkbox"/>	
En raison d'une erreur de classement à la ligne 1, colonne 1 de l'annexe 10 du SIFU, l'annexe 10 a été corrigée par l'Université à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées.	<input type="checkbox"/>	
Nous avons relevé échecs sur les tests effectués.		

4.2.3 Informations additionnelles sur les virements interfonds

Volet 1	Tous les tests sur les projets inscrits à l'annexe 12A du SIFU indiquent que ces projets sont correctement identifiés.	<input checked="" type="checkbox"/>
	Nous avons dû obtenir une confirmation signée par le responsable des ressources financières, le tout annexé à la fin de ce rapport.	
Volet 2	Les totaux correspondants entre les annexes 12 et 12A sont effectivement égaux.	<input checked="" type="checkbox"/>
	L'écart entre les totaux correspondants des annexes 12 et 12A n'est dû qu'au fait que l'annexe 12A indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 \$.	<input type="checkbox"/>
	Une nouvelle annexe 12 a été produite par l'Université à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées.	<input type="checkbox"/>
	Une nouvelle annexe 12A a été produite par l'Université à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées.	<input checked="" type="checkbox"/>

4.3.1 Validation des virements interfonds

	Présence	Absence	Montant (\$)	Commentaires
Approbation des virements interfonds par le conseil d'administration	X			
Dépassement des virements interfonds par rapport au montant autorisé par le conseil d'administration				

4.3.2 Revenus faisant l'objet d'une affectation d'origine externe

Nombre de transactions répertoriées : 16		Total des transactions répertoriées : 2 352 427 \$
Les revenus échantillonnés font tous l'objet d'une affectation d'origine externe		
Identification des revenus : – qui ne font pas l'objet d'une affectation d'origine externe – qui sont des : <ul style="list-style-type: none"> • dotations • apports affectés à l'acquisition d'immobilisations 	Montants (\$)	Commentaires
À la suite des tests effectués, aucun écart n'a été relevé.		

4.3.3 Inscription des montants forfaitaires réglementés des droits de scolarité des étudiants étrangers

Les résultats des tests sur le poste n° 402 du SIFU ne présentent que des montants forfaitaires réglementés des droits de scolarité des étudiants étrangers.		<input checked="" type="checkbox"/>
Advenant le cas où les résultats des tests sur le poste n° 402 du SIFU démontrent que ce poste contient des opérations autres que les montants forfaitaires réglementés des droits de scolarité des étudiants étrangers, l'auditeur indépendant doit mentionner la nature et le montant de ces autres opérations.		
Nature des opérations non conformes aux dispositions du <i>Cahier des définitions</i>	Montants (\$) en cause	Commentaires
À la suite des tests effectués, aucune opération non conforme aux dispositions du <i>Cahier des définitions</i> n'a été relevée.		

4.3.4 Inscription des montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec

Les résultats des tests sur le poste n° 403 du SIFU ne présentent que des montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec.		<input checked="" type="checkbox"/>
Advenant le cas où les résultats des tests sur le poste n° 403 du SIFU démontrent que ce poste contient des opérations autres que les montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec, l'auditeur indépendant doit mentionner la nature et le montant de ces autres opérations.		
Nature des opérations non conformes aux dispositions du <i>Cahier des définitions</i>	Montants (\$) en cause	Commentaires
À la suite des tests effectués, aucune opération non conforme aux dispositions du <i>Cahier des définitions</i> n'a été relevée.		

Nous n'avons pas procédé à un audit du SIFU et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à ce sujet.

Ce rapport est destiné uniquement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 23 septembre 2020

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A119912

Annexe pour conciliation
Institut national de la recherche scientifique
État de la situation financière (extrait des états financiers)
au 30 avril 2020

	Fonds de fonctionnement		Ecart	Fonds avec restrictions		Ecart	Fonds des immobilisations		Notes	Fonds de dotation		Ecart	Fonds de souscription		Ecart	Total		Ecart	Notes
	2020	SIFU		2020	SIFU		2020	SIFU		2020	SIFU		2020	SIFU		2020	SIFU		
ACTIF																			
Court terme																			
Encaisse	4 081 327	4 081 327	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 081 327	4 081 327	-	-
Dépôts à terme	30 237 484	30 237 484	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 237 484	30 237 484	-	-
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 10)	14 485 070	14 485 070	-	6 669 327	6 669 327	-	12 648 819	12 648 819	-	-	-	3 125	3 125	-	33 806 341	33 806 341	-	-	
Frais payés d'avance	1 920 306	1 920 306	-	142 008	142 008	-	586 936	586 936	-	-	-	-	-	-	2 649 250	2 649 250	-	-	
Immobilisations corporelles disponibles à la vente (note 14)	-	-	-	-	-	-	463 282	463 282	-	-	-	-	-	-	463 282	463 282	-	-	
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement (a)	-	-	-	40 740 162	40 740 162	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 740 162	40 740 162	(40 740 162)	1
	50 724 187	50 724 187	-	47 551 497	47 551 497	-	13 699 037	13 699 037	-	-	-	3 125	3 125	-	71 237 684	111 977 846	(40 740 162)	1	
Long terme																			
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 10)	1 641 977	1 641 977	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 641 977	1 641 977	-	-	
Frais reportés	-	-	-	-	-	-	310 158	310 158	-	-	-	-	-	-	310 158	310 158	-	-	
Placements (note 11)	-	-	-	-	-	-	337 500	337 500	-	10 489 170	10 489 170	-	-	-	10 826 670	10 826 670	-	-	
Immobilisations corporelles (note 12)	-	-	-	-	-	-	259 833 420	260 823 229	(989 809)	2	-	-	-	-	259 833 420	260 823 229	(989 809)	2	
Immobilisations incorporelles (note 13)	-	-	-	-	-	-	989 808	-	989 808	2	-	-	-	-	989 808	-	989 808	2	
	52 366 164	52 366 164	-	47 551 497	47 551 497	-	275 169 923	275 169 923	-	10 489 170	10 489 170	-	3 125	3 125	344 839 717	385 579 879	(40 740 162)	1	
PASSIF																			
Court terme																			
Emprunts bancaires (note 15)	4 000 000	4 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000 000	4 000 000	-	-	
Créiteurs et autres dettes de fonctionnement (note 16)	7 792 580	7 792 580	-	629 106	629 106	-	4 234 490	4 234 490	-	-	-	101	101	-	12 656 257	12 656 257	-	-	
Produits reportés	237 376	237 376	-	-	-	-	-	-	-	1 632 866	1 632 866	-	-	-	237 376	237 376	-	-	
Apports reportés (note 17)	-	-	-	29 549 931	29 549 931	-	310 158	310 158	-	1 261 015	1 261 015	-	-	-	31 492 955	31 492 955	-	-	
Dus interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement (a)	-	-	-	-	-	-	5 437 580	5 437 580	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 18)	34 038 956	34 038 956	-	-	-	-	1 571 845	1 571 845	-	-	-	-	-	-	40 740 162	40 740 162	(40 740 162)	1	
	46 068 892	46 068 892	-	30 179 037	30 179 037	-	11 554 073	11 554 073	-	2 893 881	2 893 881	-	2 712	2 712	49 958 433	90 698 595	(40 740 162)	1	
Long terme																			
Dettes à long terme (note 18)	-	-	-	-	-	-	23 544 568	23 544 568	-	-	-	-	-	-	23 544 568	23 544 568	-	-	
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 19)	-	-	-	-	-	-	186 083 876	186 394 034	(310 158)	3	-	-	-	-	186 083 876	186 394 034	(310 158)	3	
Apports reportés	-	-	-	-	-	-	310 158	-	310 158	3	-	-	-	-	310 158	-	310 158	3	
Passif au titre des prestations définies	11 954 100	11 954 100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 954 100	11 954 100	-	-	
	58 022 992	58 022 992	-	30 179 037	30 179 037	-	221 492 675	221 492 675	-	2 893 881	2 893 881	-	2 712	2 712	271 851 135	312 591 297	(40 740 162)	1	
SOLDES DE FONDS (NÉGATIFS)																			
Non grevés d'affectations	(16 750 965)	(16 750 965)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(16 750 965)	(16 750 965)	-	-	
Grevés d'affectations																			
Origine interne (note 7)	11 094 137	11 094 137	-	17 372 460	17 372 460	-	-	-	-	7 595 289	7 595 289	-	413	413	28 467 010	28 467 010	-	-	
Origine externe à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 595 289	7 595 289	-	-	
Investis en immobilisations	(5 656 828)	(5 656 828)	-	17 372 460	17 372 460	-	53 677 248	53 677 248	-	7 595 289	7 595 289	-	413	413	53 677 248	53 677 248	-	-	
	52 366 164	52 366 164	-	47 551 497	47 551 497	-	275 169 923	275 169 923	-	10 489 170	10 489 170	-	3 125	3 125	72 988 582	72 988 582	-	-	

(a) Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » puisqu'ils s'éliminent.

Note 1

La différence provient du fait que dans le SIFU, les avances interfonds sont incluses dans le total de l'actif et du passif, alors que dans les états financiers, elles n'y sont pas incluses.

Note 2

Aux états financiers, les immobilisations corporelles et incorporelles sont présentées de façon distincte, alors que dans le SIFU, elles sont regroupées.

Note 3

Aux états financiers, les apports reportés afférents aux immobilisations et les apports reportés sont présentés de façon distincte, alors que dans le SIFU, ils sont regroupés.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Virements interfonds au 30 avril 2020

Annexe B

Du fonds... (utiliser menu déroulant)	Au fonds... (utiliser menu déroulant)	Justification / Raison du virement	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restriction		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation	
			2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
... de fonctionnement	... des immobilisations	Acquisition d'immobilisations à partir de fonds non affectés (subvention de fonctionnement)	-900 644	-1 083 925			900 644	1 083 925		
... de fonctionnement	... des immobilisations	Paiement de la dette non subventionnée	-3 972 990	-4 007 237			3 972 990	4 007 237		
... avec restrictions	... des immobilisations	Paiement de la dette non subventionnée			-13 335	0	13 335	0		
... avec restrictions	... des immobilisations	Acquisition d'immobilisations à partir de fonds non affectés			-808 426	-794 094	808 426	794 094		
... de fonctionnement	... des immobilisations	Financement de projets futurs	-2 016 793	-2 100 202			2 016 793	2 100 202		
TOTAL			-6 890 427	-7 191 364	-821 761	-794 094	7 712 188	7 985 458	0	0

Claude Arbour

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 465A-20200923-4046

Approbation du rapport financier annuel 2019-2020 – Système d'information financière des universités

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 465^e réunion tenue le 23 septembre 2020, sous forme de visioconférence.

- CONSIDÉRANT les articles 24, 45, 53 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT les articles 3.8.4 f) et 5.2 du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5 a) de la *Charte du comité d'audit*;
- CONSIDÉRANT la règle 6 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2019-2020* (Règles budgétaires);
- CONSIDÉRANT le *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2019-2020* (Cahier des définitions);
- CONSIDÉRANT qu'en vertu des Règles budgétaires, les universités doivent transmettre au ministère responsable de l'enseignement supérieur au Québec (MESQ), le rapport financier annuel – Système d'information financière des universités (SIFU) approuvé par son conseil d'administration, dans le respect des modalités prévues au Cahier des définitions;
- CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration, en date du 23 septembre 2020, à l'effet d'approuver les états financiers 2019-2020 (465A-20200923-4044);
- CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité d'audit lors de sa réunion tenue le 15 septembre 2020;

Sur proposition de André Couture
Appuyée par Martin Larrivée

IL EST PROPOSÉ

1. D'approuver le rapport financier annuel 2019-2020 – *Système d'information financière des universités* requis par le ministère responsable de l'enseignement supérieur au Québec, conformément au document joint en annexe.
2. De mandater le directeur général et la directrice du Service des finances à signer, au nom de l'INRS, ledit rapport financier annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général


Michel Fortin

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**État du traitement 2019-2020
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)**

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	4.00	Le plus élevé	175 398 \$	19 231 \$
		Moyenne	156 911 \$	17 650 \$
		Le moins élevé	139 576 \$	1 960 \$
Personnel de direction des services	17.88	Le plus élevé	166 169 \$	140 494 \$
		Moyenne	129 198 \$	17 749 \$
		Le moins élevé	90 891 \$	997 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
l'Institut national de la recherche scientifique

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après l'« état du traitement ») de l'Institut national de la recherche scientifique (ci-après l'« université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2020.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2019-2020*.

Fondement de l'opinion avec réserve

Lors de l'audit de l'état du traitement, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de monsieur Stéphane Roche, qui a quitté ses fonctions de directeur de la recherche et des affaires académiques en février 2020, une confirmation écrite des montants reçus ou non d'une fondation ou d'une personne morale.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2019-2020*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2019-2020*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 23 septembre 2020

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A119912

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 465A-20200923-4050

Approbation de l'état du traitement des membres du personnel de direction de l'INRS au 30 avril 2020, requis en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 465^e réunion tenue le 23 septembre 2020, sous forme de visioconférence.

- CONSIDÉRANT les articles 53 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT les articles 1, 4.1 et 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1);
- CONSIDÉRANT les articles 3.7 et 3.8.4 c) du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5 b) de la *Charte du comité des ressources humaines*;
- CONSIDÉRANT le projet de document relatif à l'état de traitement des membres du personnel de direction au 30 avril 2020 (État de traitement);
- CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant relatif à l'État de traitement;
- CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité d'audit et le comité des ressources humaines lors de leurs réunions tenues le 15 septembre 2020;
- Sur proposition de** Michel Ringuet
Appuyée par Monique Laliberté

IL EST PROPOSÉ

D'approuver l'état de traitement des membres du personnel de direction de l'INRS au 30 avril 2020, conformément au document joint en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général



Michel Fortin

RAPPORT REQUIS EN VERTU DE LA LOI
SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE
NIVEAU UNIVERSITAIRE

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

2019-2020



Institut national
de la recherche
scientifique

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE	1
1 La spécificité de l'INRS	1
2 Population étudiante	1
3 Taux de réussite et durée des études.....	2
4 Les diplômés de l'INRS.....	4
5 Les mesures prises pour l'encadrement des personnes étudiantes	4
5.1 Les bourses d'études	4
5.2 Le choix d'une direction de recherche comme condition d'admission au programme	4
5.3 La désignation d'une tutrice ou d'un tuteur dès l'admission au programme d'études	5
5.4 L'insertion de l'étudiante ou de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme.....	5
5.5 L'évaluation trimestrielle en recherche.....	5
5.6 Formations et ateliers hors programme	5
5.7 Publication d'outils et de documents.....	5
5.8 Organisation d'événements pour le développement des compétences professionnelles .	5
5.9 Réponse institutionnelle à la COVID-19.....	6
6 Les programmes de recherche	6
6.1 Centre Eau Terre Environnement	6
6.2 Centre Énergie Matériaux Télécommunications	7
6.3 Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie	8
6.4 Centre Urbanisation Culture Société.....	8
7 La performance en recherche.....	9
RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	11
8 Le plan stratégique 2019-2024	11
8.1 Les orientations stratégiques	11
8.1.1 Contribuer.....	11
8.1.2 Rassembler	12
8.1.3 Rayonner.....	14
9 Actions en lien avec les orientations de la nouvelle politique québécoise de financement des universités	15
9.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la réussite	15
9.2 Orientation 2 : Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde	16
9.3 Orientation 3 : La recherche et la création	16
9.4 Orientation 4 : La performance des universités et l'efficacité du système	17

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES	18
1.1 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.13).....	18
1.2 Pôles régionaux (Règle budgétaire 2.1.15);.....	25
1.3 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (Règle 2.1.17).	35
1.4 Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.20);.....	37
1.5 Soutien aux initiatives avec les entreprises privées (Règle budgétaire 2.1.27.3).....	39
GRILLE DES INDICATEURS 2019-2020 DE L'INRS.....	40

1 La spécificité de l'INRS

En 1969, le gouvernement du Québec autorisait la création de l'INRS en lui confiant un mandat ambitieux : « *l'INRS a pour objet la recherche fondamentale et appliquée, les études de cycles supérieurs et la formation de chercheurs. Dans le cadre de cet objet et tout en poursuivant les finalités propres de la recherche universitaire, l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* »¹ (notre soulignement).

Pour mener à bien sa mission, l'INRS ignore l'organisation disciplinaire de l'université traditionnelle pour se doter de centres pluridisciplinaires et polythématiques, dont chacun dirige sa recherche fondamentale et appliquée ainsi que sa formation sur des enjeux stratégiques pour le Québec.

Le programme scientifique institutionnel s'appuie sur les programmes de ses quatre centres qui, grâce à des comités de liaison composés de membres de la communauté desservie par la recherche et la formation du centre, permet à l'INRS de demeurer à l'affût des besoins actuels et futurs du Québec. La recherche et la formation de chercheuses et chercheurs à l'INRS sont réalisées en étroite collaboration avec des partenaires de différents milieux. L'approche multidisciplinaire de problématiques concrètes caractérise le contexte dans lequel les professeures et professeurs de l'INRS évoluent. Ce contexte n'est pas étranger à la qualité de la formation offerte à la clientèle étudiante de 2^e et de 3^e cycles, aux stagiaires de recherche et aux stagiaires postdoctoraux.

À l'INRS, la recherche n'est pas purement disciplinaire, mais thématique, et ce, depuis sa création. Cette recherche scientifique thématique a pour point central chacun des laboratoires regroupant des membres du corps professoral supportés par un personnel professionnel et technique hautement qualifié, créant un environnement de recherche optimal et à fine pointe pour la population étudiante. La formation et la recherche y sont intimement liées; l'implication des étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat de même que des stagiaires postdoctoraux dans les équipes de recherche est l'essence même de la formation et fait partie intégrante de la recherche menée à l'INRS. D'année en année, ce modèle assure l'excellente performance de l'INRS, notamment en intensité de recherche.

L'INRS se distingue également par le contexte particulier dans lequel s'inscrit la tâche des membres de son corps professoral. En effet, en toute cohérence avec la mission de recherche et de formation à la recherche, le corps professoral œuvre dans un contexte d'exclusivité d'emploi assurant ainsi sa pleine contribution aux objectifs de l'INRS.

2 Population étudiante

L'INRS s'adresse uniquement aux étudiantes et étudiants de 2^e et de 3^e cycles. Il leur propose des programmes courts de deuxième cycle, un diplôme d'études supérieures spécialisées, quatorze programmes de maîtrise et huit programmes de doctorat. Parmi ces programmes d'enseignement, tous orientés vers des thématiques de recherche stratégiques pour la société québécoise, sept sont offerts en partenariat avec d'autres établissements universitaires québécois.

À l'automne 2019, l'INRS accueillait 249 étudiantes et étudiants au 2^e cycle, dont 225 à la maîtrise, 548 au 3^e cycle, dont 445 au doctorat et 133 stagiaires postdoctoraux, pour un total de 930 étudiantes et étudiants « programmes », ce qui correspond à 847 individus².

¹ Lettres patentes, 1998 et Lettres patentes supplémentaires, 2020.

² Parmi les 930 étudiantes et étudiants « programmes », l'INRS compte 83 stagiaires postdoctoraux qui sont également inscrits comme étudiantes ou étudiants libres au 3^e cycle et ceux-ci sont donc comptabilisés comme étudiantes ou étudiants de 3^e cycle par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

La clientèle de 2^e et de 3^e cycles est composée à 65,8 % d'étudiantes et d'étudiants internationaux provenant d'une cinquantaine de pays différents. Leur nombre a presque triplé au cours des dernières années, passant de 176 à l'automne 2009 à 524 à l'automne 2019.

Les données du tableau 1 font état d'une augmentation de 35,3 % de la population étudiante totale en 2019 par rapport à 2009. Cette augmentation est notamment imputable à la croissance importante du nombre d'étudiantes et d'étudiants au doctorat durant cette période. Entre l'automne 2009 et 2019, leur nombre est en effet passé de 296 à 445, représentant une augmentation de 50,3 %. L'INRS est d'ailleurs le seul établissement universitaire québécois à accueillir davantage d'étudiantes et d'étudiants au doctorat qu'à la maîtrise.

Tableau 1. Évolution de la population en formation à l'INRS

Automne	Maîtrise	Autre 2 ^e cycle	Doctorat	Autre 3 ^e cycle	Postdoctorat	Total
2009	235	11	296	3	81	626
2010	212	11	305	9	89	626
2011	187	19	321	15	95	637
2012	209	11	345	30	78	673
2013	189	13	361	18	66	647
2014	187	5	377	1	55	625
2015	202	10	388	3	79	682
2016	214	23	398	32	102	769
2017	220	23	417	30	97	787
2018	236	19	427	17	118	817
2019	225	24	445	103	50*	847

* L'INRS accueille 133 stagiaires postdoctoraux, mais 83 d'entre eux sont comptabilisés dans « 3^e cycle – Autres sanctions ».

3 Taux de réussite et durée des études³

Le tableau 2 présente les taux de réussite après quatre et six ans ainsi que la durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise par cohorte d'automne. Le taux de diplomation moyen après quatre ans pour chacune des cohortes de 2003 à 2015 s'élève à 76,4 %, tandis que celui après six ans (cohortes 2003 à 2013) atteint 78,9 %. La durée moyenne des études pour les cohortes 2003 à 2011 est de 2,6 ans, ce qui est excellent considérant que la très grande majorité de nos membres étudiants à la maîtrise sont inscrits dans des programmes de recherche.

La formule de calcul utilisée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour déterminer le taux de réussite à la maîtrise a un impact négatif sur le portrait de la réussite à l'INRS, puisqu'elle considère les étudiantes et étudiants qui effectuent un passage accéléré de la maîtrise vers le doctorat comme des « non-diplômés », au même titre que ceux en situation d'abandon. Cette façon de faire ne rend pas compte de la performance institutionnelle, d'autant plus que le passage accéléré est réservé aux meilleures étudiantes et étudiants et qu'il est encadré par des règles très strictes⁴.

À l'INRS, 7 % de la communauté étudiante, constituant les cohortes 2003 à 2015, a effectué un passage accéléré de la maîtrise vers le doctorat⁵. En les traitant comme des « non-diplômés », la formule de calcul retenue par le MEES fait chuter de sept points de pourcentage, à l'INRS, le taux de réussite à la maîtrise

³ Les données ne sont pas présentées par secteur disciplinaire en raison de la petite taille des cohortes.

⁴ Le candidat doit notamment avoir terminé sa scolarité de deuxième cycle et avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,7 sur 4,3. Il doit également avoir fait la preuve que le sujet de recherche retenu a suffisamment d'ampleur et d'originalité pour constituer un sujet de thèse. L'admission au doctorat sans franchir toutes les étapes de la maîtrise doit finalement être recommandée par le comité de programme et approuvée par le directeur du Service des études supérieures et postdoctorales.

⁵ Comparativement à 2,2 % dans l'ensemble des universités québécoises.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

après quatre ans. En effet, si la formule de calcul utilisée par le MEES considérait ces étudiantes et étudiants comme des diplômés, l'INRS afficherait un taux de réussite après quatre ans de 83,4 % comparativement à 76,4 %.

Tableau 2. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise par cohorte d'automne

Automne	Nouveaux inscrits	Diplômés après 4 ans	Taux de diplomation après 4 ans	Diplômés après 6 ans	Taux de diplomation après 6 ans	Durée moyenne des études
2003	71	52	73,2 %	53	74,7 %	2,6
2004	70	52	74,3 %	55	78,6 %	2,9
2005	61	43	70,5 %	47	77,1 %	2,9
2006	50	46	92,0 %	46	92,0 %	2,6
2007	62	48	77,4 %	49	79,0 %	2,6
2008	67	46	68,7 %	50	74,6 %	2,6
2009	52	40	76,9 %	40	76,9 %	2,3
2010	41	28	68,3 %	30	73,2 %	2,9
2011	43	34	79,1 %	34	79,1 %	2,6
2012	52	43	82,7 %	44	84,6 %	2,4
2013	37	28	75,7 %	30	81,1 %	2,7
2014	44	34	77,3 %	n.d.	n.d.	n.d.
2015	55	44	81,5 %	n.d.	n.d.	n.d.
Total	704	538	76,4 %	478	78,9 %	2,6

Le tableau 3 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de doctorat selon les cohortes d'automne. Près des trois quarts (73 %) des étudiantes et étudiants ayant entrepris un programme de doctorat à l'INRS aux trimestres d'automne 2003 à 2011 ont obtenu leur diplôme. La durée moyenne des études pour ces cohortes s'élève à 5,0 ans.

Tableau 3. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de doctorat par cohorte d'automne

Automne	Nouveaux inscrits	Nombre de diplômés après 8 ans	Taux de diplomation après 8 ans	Durée moyenne des études
2003	35	28	80,0 %	5,1
2004	31	24	77,4 %	5,0
2005	35	24	68,6 %	4,7
2006	37	27	73,0 %	5,2
2007	22	15	68,2 %	4,6
2008	36	30	83,3 %	5,1
2009	37	24	64,9 %	5,0
2010	46	32	69,6 %	4,7
2011	36	26	72,2 %	5,3
Total	315	230	73,0 %	5,0

4 Les diplômés de l'INRS

Depuis sa création, l'INRS a décerné 3 371 diplômes, dont 1 260 au cours des 10 dernières années (Tableau 4), incluant 674 diplômes de maîtrise (53,5 %) et 581 diplômes de doctorat (46,1 %). Au cours des cinq dernières années, la part des diplômes de doctorat s'élève à 49,8 %.

En 2019, l'INRS a décerné 143 diplômes. Le nombre moyen de diplômes émis annuellement au cours des neuf années précédentes est de 124.

Tableau 4. Diplômes décernés par l'INRS de 2009 à 2018 selon le type de programme

Année	Maîtrise	Doctorat	Total	% par année
2010	66	61	127	10,4 %
2011	76	41	117	9,5 %
2012	64	41	105	8,6 %
2013	60	48	113	9,2 %
2014	69	54	123	10,0 %
2015	58	62	120	9,8 %
2016	65	60	125	10,2 %
2017	62	71	133	10,8 %
2018	78	76	154	12,6 %
2019	76	67	143	11,3 %
Total	674	581	1 260⁶	100 %
% par type de programme	53,5 %	46,1 %	100 %	--

5 Les mesures prises pour l'encadrement des personnes étudiantes

L'INRS a mis en place une série de mesures pour assurer un encadrement de qualité, dont en particulier un suivi systématique des progrès de l'étudiante ou de l'étudiant dès son inscription jusqu'à la fin de son programme d'études. Puisque le corps professoral de l'INRS se consacre uniquement à la formation aux cycles supérieurs, il peut offrir plus de temps d'encadrement et peut développer un encadrement plus personnalisé dont profitent, outre la population étudiante, les stagiaires de recherche et postdoctoraux.

5.1 Les bourses d'études

Tous les étudiantes et étudiants inscrits à temps complet dans un programme d'études dans les domaines des sciences de la santé, des sciences pures et appliquées reçoivent une bourse afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à leur programme d'études et à leurs travaux de recherche. Cette allocation est attribuée pour une période définie selon le niveau d'études (maîtrise ou doctorat). Les étudiantes et étudiants, inscrits à temps complet dans un programme du secteur des sciences sociales, bénéficient également d'un programme compétitif de bourses d'études.

5.2 Le choix d'une direction de recherche comme condition d'admission au programme

L'obligation d'avoir une directrice ou un directeur de recherche dès l'admission au programme est l'un des principaux moyens mis en œuvre afin d'assurer à la population étudiante un encadrement de qualité. Cette exigence est d'ailleurs exprimée dans les conditions d'admission aux programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat.

⁶ Le total inclut les 674 diplômes de maîtrise, 581 diplômes de doctorat ainsi que 5 DESS.

5.3 La désignation d'une tutrice ou d'un tuteur dès l'admission au programme d'études

Désigné dès l'admission au programme, la tutrice ou le tuteur est un membre du corps professoral qui aide l'étudiante ou l'étudiant à établir son programme d'études et qui l'assiste dans les difficultés rencontrées au cours de son programme. Il lui incombe également d'apprécier le travail accompli par l'étudiante ou l'étudiant et d'en aviser, au besoin, la direction du programme. Ce rôle peut aussi être assumé par un comité nommé à cette fin. Dans les programmes d'études comportant un essai, un mémoire ou une thèse, la directrice ou le directeur de recherche assume le rôle de tutorat.

5.4 L'insertion de l'étudiante ou de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme

Dès son entrée dans un programme d'études de type « recherche », l'étudiante ou l'étudiant est immédiatement intégré dans une équipe de recherche. Tout au long de sa formation, elle ou il est ainsi familiarisé avec la dynamique de la recherche scientifique et associé aux activités de production et de diffusion qui en résultent.

5.5 L'évaluation trimestrielle en recherche

L'évaluation trimestrielle des progrès en recherche de l'étudiante ou de l'étudiant constitue l'une des principales mesures permettant de favoriser un encadrement de qualité. Cette évaluation est faite par la directrice ou le directeur de recherche en se référant aux objectifs à atteindre et au plan de travail établi par ce dernier et l'étudiante ou l'étudiant, au début de chaque trimestre. Elle est par la suite transmise au registraire qui l'approuve. Dans l'éventualité de résultats insatisfaisants, des mesures correctives sont identifiées pour le trimestre suivant.

5.6 Formations et ateliers hors programme

Afin de permettre à la communauté étudiante d'acquérir des compétences professionnelles diversifiées et de parfaire leur parcours universitaire, le Service des études supérieures et postdoctorales propose chaque trimestre des activités de perfectionnement qui peuvent prendre différentes formes : école d'été, visite guidée, ateliers, etc. Ces dernières portent sur des thèmes comme l'identité numérique et le réseautage, la gestion de projets, la rédaction anglaise, le droit d'auteur, la créativité et l'innovation, les compétences et les aptitudes en communication, les démarches d'immigration relatives à la résidence permanente. De plus, des cours de français sont offerts gratuitement aux étudiantes et étudiants internationaux de l'INRS.

5.7 Publication d'outils et de documents

Afin d'aider la communauté étudiante à cheminer dans son programme d'études et de recherche à l'INRS, le Service des études supérieures et postdoctorales a publié les trois guides suivants :

- le *Guide de l'étudiant sur l'intégrité en recherche* ayant pour objectif d'expliquer en quoi consistent les diverses notions d'intégrité intellectuelle, afin de clarifier les pratiques éthiques et nécessaires en la matière;
- le *Guide sur les droits d'auteur* donnant un aperçu global de ce que sont le droit d'auteur au Canada et les différents principes régissant son application; et
- le *Guide de cheminement aux cycles supérieurs* servant à orienter les étudiantes et étudiants tout au long de leur programme d'études sur les différents processus d'encadrement.

5.8 Organisation d'événements pour le développement des compétences professionnelles

Le Service des études supérieures et postdoctorales organise annuellement les *Rendez-vous carrière de l'INRS* ainsi que plusieurs ateliers visant à favoriser le développement de compétences transversales et faciliter l'insertion professionnelle des étudiantes et étudiants. Le Service des études supérieures et postdoctorales est également un partenaire clé dans l'organisation des Journées de la recherche/carrière postdoctorale avec des facultés d'études supérieures et postdoctorales d'universités québécoises.

5.9 Réponse institutionnelle à la COVID-19

Face à la pandémie mondiale, l'INRS a pris toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la santé et le bien-être de sa communauté universitaire, et ce, conformément aux directives de la Direction de la santé publique du Québec. Pour pallier la suspension de toutes les activités en présence, le Service des études supérieures et postdoctorales a mis en place un plan de continuité des études permettant aux étudiantes et étudiants de terminer le trimestre d'hiver 2020 dans les meilleures conditions, considérant les circonstances. Ce plan prévoyait plusieurs mesures d'accommodement comme une flexibilité dans l'application des délais réglementaires, la possibilité de poursuivre les cours, séminaires, examens doctoraux et soutenances à distance. De plus, des modalités souples ont été adoptées pour reporter ou suspendre sans pénalité les activités qui ne pouvaient pas être complétées à distance. Finalement, avec l'aide de sa Fondation, l'INRS a mis en place un fond d'urgence pour soutenir sa communauté étudiante ayant besoin d'un appui financier ponctuel en raison de la pandémie.

6 Les programmes de recherche

Au cours des dernières années, la recherche universitaire a connu des transformations majeures tant sur le plan de son organisation, de ses modes de financement que des objectifs socioéconomiques et culturels qu'elle poursuit. Ces transformations amènent les universités traditionnelles, c'est-à-dire celles fondées sur les départements et les facultés disciplinaires, à orienter davantage leurs activités de recherche et de formation sur des enjeux plus stratégiques pour la société qui les finance. Le milieu universitaire œuvre dans un contexte où la recherche multidisciplinaire, souvent freinée par une organisation disciplinaire, prend davantage d'importance.

Dès sa création, l'INRS a été conçu pour s'adresser directement aux enjeux particuliers et parfois complexes de la société québécoise, d'abord en s'inspirant des pratiques de recherche industrielle, gouvernementale et universitaire, puis en s'engageant dans des recherches interdisciplinaires dirigées vers des enjeux stratégiques. L'INRS, avec son organisation interdisciplinaire, repose sur des équipes regroupées dans des centres de recherche thématiques qui se situent dans des régions et assurent un impact maximal de leurs activités. La recherche et la formation de l'INRS s'inscrivent dans une dynamique de rupture par rapport aux paradigmes établis; ses professeures et professeurs mènent très souvent des travaux dans une approche de recherche-action en partenariat avec l'industrie, les gouvernements et divers organismes. Cette recherche s'appuie sur les grandes infrastructures en place dans chacun des quatre centres de l'INRS. C'est ce qui a permis à l'INRS de devenir, en moins de cinquante ans, un acteur important de la recherche universitaire au Québec.

Chacun des centres de l'INRS adopte un programme scientifique dans lequel il identifie les enjeux sociaux dont il se saisit et les grandes orientations de recherche et de formation en lien avec ceux-ci. Le programme scientifique de l'INRS s'inspire de chacun de ces programmes. Les pages qui suivent présentent les éléments principaux des programmes scientifiques de chacun des centres.

6.1 Centre Eau Terre Environnement

Le Centre Eau Terre Environnement de l'INRS (Centre ETE) regroupe notamment des géographes, des physiciens, des ingénieurs, des chimistes, des biologistes, des mathématiciens, des hydrologues, des hydrauliciens, des géologues et des aménagistes. Les professeures et professeurs du Centre explorent de nouvelles voies en vue de réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Par ses travaux, le Centre ETE participe au développement durable des ressources terrestres et aquatiques dans le respect de l'environnement. Grâce à leur approche multidisciplinaire et à leur expérience acquise aussi bien sur le terrain qu'en laboratoire, les professeures et professeurs du Centre ETE sont en mesure d'aborder des problématiques complexes, telles que les changements climatiques ou les risques environnementaux reliés à la pollution.

Ses principaux axes de recherche sont :

- géomatique et télédétection;
- écologie, écotoxicologie et génomique environnementale;

- hydroclimatologie;
- technologies environnementales;
- géologie et ressources géologiques;
- géosciences environnementales.

Les laboratoires de recherche du Centre ETE comprennent un ensemble très complet d'équipements d'analyse, essentiels à la recherche avancée, ainsi que d'importantes capacités de modélisation et de traitement de données. Le Centre ETE dispose aussi d'infrastructures mobiles permettant de réaliser sur le terrain des travaux spécialisés de décontamination environnementale, d'analyse géologique et d'hydrogéologie. Il possède également une station expérimentale située à Sacré-Cœur au Saguenay. Cette station offre aux équipes de recherche du Centre ETE un espace de travail et de formation dans un environnement naturel exceptionnel et comprend un laboratoire pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes.

Le Centre ETE est également doté de laboratoires majeurs (Laboratoires pour l'innovation scientifique et technologique en environnement - LISTE) situés dans le Parc technologique du Québec métropolitain comprenant notamment des laboratoires de tomographie, d'assainissement et de décontamination, de bioprocédés, d'électrotechnologies environnementales, de caractérisation des aquifères, de caractérisation des roches ainsi qu'un laboratoire hydraulique environnemental de calibre mondial. La capacité de recherche de l'INRS a été rehaussée de manière significative par la mise en place de ce laboratoire au cours des dernières années. Des efforts devront toutefois être consentis dans les prochaines années, afin notamment d'augmenter la période d'opération du laboratoire hydraulique en recouvrant celui-ci d'une structure permanente lui permettant de fonctionner toute l'année.

6.2 Centre Énergie Matériaux Télécommunications

Le Centre Énergie Matériaux Télécommunications de l'INRS (Centre EMT) est reconnu comme un leader dans le développement d'une recherche de pointe répondant aux besoins de plusieurs secteurs de haute technologie : transport, aérospatial, énergie, instrumentation ultrarapide, imagerie biomédicale. L'essor de ces secteurs est le résultat de la vision de l'INRS qui est de :

- créer une chaîne de valeur tout à fait unique au Québec allant des matériaux aux dispositifs intégrés pour les télécommunications;
- être au service de la recherche, de l'avancement de connaissances et de savoir-faire; ainsi
- qu'à la formation de personnes hautement qualifiées.

Le Centre EMT regroupe des spécialistes en chimie, en électrochimie, en énergie, en physique, en sciences et génie des matériaux, en génie électrique ainsi qu'en informatique. La recherche est thématique et est à caractère fondamental ainsi qu'orientée vers des domaines précis. Les activités des professeurs et des professeurs du Centre ÉMT se concentrent autour des thèmes de recherche suivants :

- systèmes de télécommunication millimétriques et THz;
- communication sans fil, optique et immersive (sensorielle);
- nanotechnologies, les matériaux avancés et l'ingénierie des composants;
- photonique et la science ultrarapide;
- énergie durable;
- science de la vie et biotechnologie.

Le développement du Centre EMT s'est cristallisé sur le renouvellement des grands axes scientifiques avec la mise en place de moyens humains, un parc de laboratoires équipés d'instruments de recherche de pointe, et l'acquisition d'infrastructures majeures et uniques, principalement grâce à l'appui de la Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI) et du fonds d'appariement du gouvernement du Québec.

6.3 Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie

Le Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie (Centre AFSB) contribue aux efforts québécois de recherche, de formation et de transfert technologique dans le vaste domaine de la santé. Assurer la santé des individus et leur offrir un milieu de vie sécuritaire et sain est un enjeu de société au cœur des recherches du Centre AFSB. Pour y parvenir, le Centre AFSB préconise une approche écosystémique permettant de mieux comprendre l'ensemble des déterminants et facteurs qui affectent la santé. Que ce soit par des études fondamentales, le développement d'approches thérapeutiques et de prévention innovantes ou l'élaboration d'outils décisionnels ayant des incidences sur la santé, le Centre AFSB compte sur des chercheuses et chercheurs de haut niveau possédant des expertises diversifiées et complémentaires capables de mener des projets de recherche en préconisant des approches novatrices.

Les activités de recherche au Centre AFSB visent, d'une part à comprendre les facteurs qui affectent la santé et, d'autre part, à élaborer des solutions préventives ou thérapeutiques novatrices. Comprendre, diagnostiquer, prévenir et traiter diverses pathologies ou infections sont des mots-clés qui résument bien les quatre thématiques du Centre :

- infections et immunité : étude des interactions hôte-agent pathogène;
- action des facteurs xénobiotiques et des variations génétiques sur la santé;
- développement d'agents thérapeutiques, prophylactiques et d'outils diagnostiques;
- analyses biosystémiques au service de la santé.

Dans le contexte de ces thématiques, différents agents pathogènes sont étudiés, soit des virus, des bactéries, des champignons et des parasites. Plusieurs chercheuses et chercheurs du Centre AFSB analysent les mécanismes moléculaires liés à leur pathogénicité alors que d'autres tentent de comprendre les phénomènes de résistance aux agents antimicrobiens. En parallèle, d'autres chercheuses et chercheurs du Centre AFSB s'intéressent aux maladies d'origine génétique ou liées à une exposition aux polluants organiques et inorganiques de notre environnement. Avec l'aide d'épidémiologistes, les causes potentielles de plusieurs pathologies peuvent maintenant être identifiées. Enfin, plusieurs professeures et professeurs du Centre AFSB portent plutôt leurs intérêts de recherche sur la qualité de l'eau, des aliments et des sols, des déterminants essentiels pour assurer une bonne santé.

Bien que les activités de recherche soient divisées en quatre grandes thématiques, celles-ci sont étroitement liées, s'entrecroisent et s'inscrivent dans un continuum allant de la compréhension de mécanismes fondamentaux à l'élaboration de traitements et d'outils de prédiction. Ceci se traduit notamment par l'étroite collaboration entre les équipes de recherche du Centre AFSB, mais aussi avec les équipes des autres centres de l'INRS qui abordent la santé sous des angles complémentaires aux nôtres.

Tous les scientifiques contribuent ensemble à garantir et renforcer l'impact de notre établissement dans la recherche en santé au Québec.

6.4 Centre Urbanisation Culture Société

Au Centre Urbanisation Culture Société (Centre UCS), géographes, sociologues, anthropologues, démographes, politologues, économistes et historiens abordent les enjeux sociaux contemporains par une approche multidisciplinaire qui facilite l'analyse des problématiques sociales concrètes et des plus diversifiées qui caractérisent le monde dans lequel nous vivons. Les professeures et professeurs du Centre UCS s'intéressent à des thématiques multiples dans le but de faciliter la compréhension des nouvelles réalités sociales et culturelles. Valorisant la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité dans ses analyses et développant de multiples liens avec différents milieux, le Centre UCS contribue aux réflexions collectives, favorise la co-construction et la mobilisation des connaissances et assure le transfert des connaissances vers les utilisateurs. Parmi les

thématiques de recherche sur lesquelles œuvrent les professeures et professeurs du Centre UCS, mentionnons :

- les questions urbaines : le traitement des statistiques spatiales (économiques, sociales ou environnementales), le développement des villes et leur gouvernance, les migrations, les modes de vie, le logement et l’habitat, la défavorisation sociale, l’environnement urbain et la gestion des changements climatiques à l’échelle des villes;
- le lien social et les parcours de vie : les relations entre les groupes culturels, les réseaux sociaux et les dynamiques familiales et intergénérationnelles, les dynamiques familiales, les jeunes et le vieillissement;
- la culture et la société du savoir : les savoirs autochtones, la transmission des connaissances, les nouveaux environnements numériques, l’emploi culturel, la diffusion de la culture et les cultures régionales.

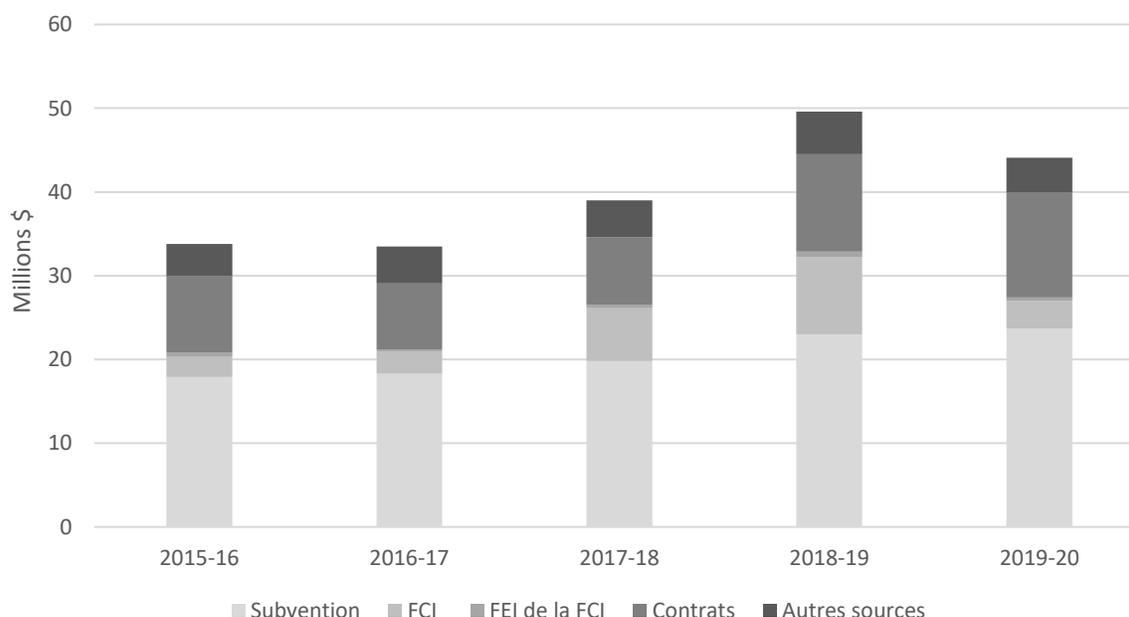
Ces thématiques de recherche visent notamment à cerner des priorités qui interpellent la société québécoise et l’ensemble des sociétés contemporaines. Le Centre UCS mise sur l’innovation, la co-construction des savoirs et l’impact de ses activités scientifiques sur les collectivités afin d’aider le Québec de demain à relever les défis complexes qui l’attendent.

7 La performance en recherche

En 2019-2020, l’INRS comptait 150 professeurs et professeures, dont près du quart a été recruté au cours des cinq dernières années. Dans ce contexte, le maintien d’un montant moyen d’octrois de recherche par membre du corps professoral deux fois plus élevé que la moyenne canadienne, place l’INRS au deuxième rang canadien et au premier rang québécois en 2019⁷, démontrant la qualité du recrutement professoral.

Entre 2015-2016 et 2018-2019, les octrois de recherche annuels moyens de l’INRS s’élevaient à 39 M\$. Au cours de la dernière année, les octrois de recherche de l’INRS ont atteint 44,1 M\$, soit 13 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes (graphique 1 et tableau 5).

Graphique 1. Évolution des revenus externes de recherche de l’INRS



⁷ Selon *ReSearch Infosource*, l’INRS se classe au 2^e rang canadien et au 1^{er} rang québécois en matière d’intensité de la recherche, c’est-à-dire le montant moyen des octrois de recherche par membre du corps professoral.
<https://www.researchinfosource.com/top-50-research-universities/2019/list>

Tableau 5. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS

Année	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Subventions	17,9	18,3	19,8	23	23,7
Contrats	9,2	7,9	8,1	11,6	12,5
FCI/MEES	2,4	2,7	6,3	9,2	3,3
FEI de la FCI	0,5	0,2	0,4	0,7	0,4
Autres sources⁸	3,8	4,4	4,4	5,1	4,2
Total	33,8	33,5	39	49,6	44,1

Dans la dernière année, les subventions et les contrats de l'INRS ont connu une hausse de 3 % et de 7,8 % respectivement. La diminution des octrois de la FCI, de 9,2 M\$ à 3,3 M\$, explique la baisse de 11,6 % des revenus de recherche totaux en 2019-2020 par rapport à l'année précédente.

En 2019-2020, 95,3 % des membres du corps professoral de l'INRS disposaient de fonds de recherche. Leur financement médian s'élevait à 195 320 \$, ce qui représente une augmentation de 9,5 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 6. Montant médian des octrois de recherche par professeur et taux de professeurs disposant de fonds de recherche

Année	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Montant médian du financement	159 940 \$	173 891 \$	155 491 \$	178 322 \$	195 320 \$
Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	90,2 %	86,5 %	94,4 %	94,5 %	95,3 %

⁸ Parmi les « Autres sources », on compte les fonds en provenance de sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)

8 Le plan stratégique 2019-2024

En 2019, l'INRS a adopté son *Plan stratégique 2019-2024*. Pour bien comprendre la portée de ce plan, ses ambitions et ses objectifs, il faut tenir compte de la nature particulière de l'INRS, qui a été institué par le gouvernement du Québec afin de favoriser la recherche partenariale et l'interdisciplinarité dirigée vers des créneaux spécifiques et stratégiques pour le développement de la société québécoise.

Le *Plan stratégique 2019-2024* réaffirme le souhait de l'INRS de contribuer encore davantage, par l'enseignement et la recherche fondamentale et appliquée, au développement économique, social et culturel du Québec. Pour ce faire, l'INRS se tourne résolument vers l'avenir avec l'ambition de croître afin de pouvoir se saisir d'enjeux stratégiques supplémentaires. S'appuyant sur sa position de leader en recherche au Québec, l'INRS s'est vu accorder de nouveaux mandats liés aux enjeux sociétaux émergents, permettant de renforcer sa capacité de formation et de recherche intersectorielles dans ses créneaux d'excellence.

8.1 Les orientations stratégiques

Contribuer, rassembler, rayonner

Ce sont les trois orientations phares du *Plan stratégique 2019-2024* autour desquelles les actions de l'INRS s'articuleront au cours des prochaines années.

8.1.1 Contribuer

Orientation stratégique : Accroître la capacité de recherche de l'INRS et répondre davantage aux enjeux sociétaux émergents.

Depuis 50 ans, l'INRS démontre sa grande pertinence comme catalyseur de recherche et d'innovation dans des secteurs jugés hautement stratégiques pour le développement économique, social et culturel du Québec. L'INRS a ainsi contribué, entre autres, à la planification hydrologique des barrages de la Baie-James, à l'élaboration de la politique familiale québécoise qui a mené à la création du réseau des centres de la petite enfance, au développement de la Cité de la Biotech, à Laval, ainsi qu'à la naissance du pôle montréalais en reconnaissance de la parole, précurseur du secteur névralgique de l'intelligence artificielle.

Sur la base de ces succès historiques et de sa position de leader au Québec en intensité de recherche, l'INRS veut assumer davantage de mandats de recherche liés aux enjeux sociétaux émergents et renforcer sa capacité de formation et de recherche intersectorielle. Dans ses secteurs d'excellence, l'INRS a l'ambition de devenir un acteur incontournable, que ce soit pour les futurs leaders scientifiques ou les partenaires de recherche. La poursuite de cette orientation stratégique implique une augmentation de la capacité de recherche qui passe par l'accroissement des ressources humaines, matérielles et financières.

En lien avec cette orientation stratégique, l'INRS s'est fixé quatre objectifs pour concrétiser sa vision :

- *Multiplier les partenariats de recherche.*

Afin d'étendre son influence régionale et développer, renforcer et multiplier ses partenariats de recherche, l'INRS est à mettre en œuvre des unités mixtes de recherche (UMR) dans des domaines où les besoins sont clairement exprimés au Québec : les enjeux autochtones, les déterminants de la santé durable, le numérique en appui au

développement, les matériaux avancés pour la transition énergétique et la cybersécurité. En misant sur l'action concertée entre l'INRS, l'UQAT, l'UQAC, l'UQAR, l'UQTR, l'UQO et celles de partenaires privés et publics, les UMR favoriseront l'innovation ainsi que l'accessibilité aux études et à la recherche scientifique, sur tout le territoire québécois. Enfin, elles pourront permettre également d'optimiser l'utilisation des infrastructures scientifiques de l'INRS, dont plusieurs sont uniques au Québec.

- *Ajouter au moins un secteur de formation et de recherche portant sur des enjeux stratégiques émergents pour la société québécoise.*

D'ici 2024, l'INRS souhaiterait se doter d'un nouveau pôle d'excellence en recherche qui œuvrera dans un secteur stratégique émergent, conformément à la mission que lui a attribuée le gouvernement du Québec. Compte tenu des préoccupations importantes au Québec dans les différents domaines pour lesquels l'INRS s'est vu octroyer des UMR, l'Institut cherchera les ressources additionnelles auprès du gouvernement du Québec et des partenaires du milieu pour développer un pôle d'excellence qui pourrait prendre racine dans l'une de ces UMR.

- *Favoriser les initiatives de recherche collaboratives et les synergies internes.*

Les quatre centres de recherche de l'INRS regroupent des chercheurs de haut niveau œuvrant dans différentes disciplines. La formation offerte aux étudiants et étudiantes et les travaux de recherche menés à l'intérieur de chacun des centres profitent de cette interdisciplinarité. Dans le cadre de son plan stratégique, l'INRS entend tirer encore davantage profit de l'interdisciplinarité de la recherche menée dans chacun de ses centres en mettant en place des regroupements de recherche intersectoriels impliquant plus d'un centre. Au cours de la dernière année, l'INRS a octroyé des fonds pour la création de deux regroupements de recherche intercentre. Ces regroupements de recherche intersectoriels pourront orienter leurs travaux sur de nouveaux enjeux en tirant profit des expertises déjà présentes à l'INRS. Au cours des prochaines années, l'INRS supportera ses professeures et professeurs qui se regrouperont pour œuvrer ensemble sur des problématiques intersectorielles.

- *Accroître la capacité de mobilisation et de transfert des connaissances.*

L'énoncé de mission de l'INRS précise que « l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, *tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* ». La mobilisation et le transfert des connaissances ont toujours été au cœur des préoccupations de l'INRS et de nombreux efforts y ont été consentis. L'INRS souhaite aujourd'hui maximiser sa capacité de transfert et de mobilisation des connaissances dans les différents secteurs où il œuvre. À cet effet, l'INRS a mis en place cette année un Bureau des partenariats et offrira le support nécessaire à son bon fonctionnement.

8.1.2 Rassembler

Orientation stratégique : Former à l'INRS une communauté interdisciplinaire, unie et collaborative.

Pour se développer et contribuer à la société québécoise, l'INRS compte sur ses membres — étudiantes et étudiants, professeures et professeurs, employées et employés — qui œuvrent dans chacun de ses centres de recherche répartis sur le territoire québécois, afin que ceux-ci se rassemblent pour former une communauté unie et dynamique, où chaque personne se sent respectée et valorisée dans son travail. L'interdisciplinarité, l'inclusion et la collégialité sont des moteurs de créativité et de découverte, et constituent les assises d'une identité INRS forte.

RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

L'INRS s'est fixé trois objectifs ambitieux en lien avec cette orientation stratégique :

- *Intensifier le sentiment d'appartenance à l'INRS de toute sa communauté.*

L'INRS met graduellement en place une série de mesures rassembleuses visant à intensifier le sentiment d'appartenance des membres de sa communauté. Dans le contexte particulier de la COVID-19, qui impose à une partie de la communauté INRS de travailler à distance, l'INRS offre un ensemble d'outils et d'équipements à tous ses membres. La Direction de l'INRS multiplie les occasions de rencontres virtuelles avec l'ensemble de sa communauté. À titre d'exemple, le directeur général a prononcé le discours de la rentrée, suivi d'une période de questions, en direct via une plateforme de diffusion Web. Ce fut la première occasion dans l'histoire de l'INRS pour le directeur général d'échanger en temps réel avec l'ensemble de la communauté institutionnelle, habituellement localisée en cinq lieux différents.

Dès que la situation sanitaire le permettra, l'INRS entend se doter d'un système de parrainage facilitant l'intégration des nouveaux membres du personnel. Un congrès scientifique rassemblant la communauté étudiante des quatre centres de l'INRS sera également organisé annuellement dans le but d'offrir un espace d'échanges et de rencontres.

- *Offrir à l'INRS un milieu de vie stimulant, créatif et ouvert.*

Diverses actions contribuant à bonifier le milieu de vie ont été entreprises. Des comités institutionnels ayant pour mission de réaliser des activités répondant aux besoins de toute la communauté (étudiantes, étudiants, employées et employés) ont été mis sur pied l'an dernier et ont amorcé leurs travaux. Ces comités, dont les plans d'action visent à rendre le milieu de vie encore plus stimulant, créatif et ouvert, doivent ajuster leur stratégie aux nouveaux défis qu'impose la situation actuelle.

- *Promouvoir à l'INRS un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif.*

Notre société s'attend à ce que ses établissements universitaires soient des institutions ouvertes et exemptes de discrimination et d'exclusion. Le succès de l'INRS à obtenir les appuis fédéraux et provinciaux pour sa mission dépendra de sa capacité à se montrer à la hauteur des attentes en ce qui concerne l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). L'ensemble du monde universitaire canadien est engagé depuis déjà quelques années à se doter de mécanismes pour contrer les biais systémiques et inconscients des processus d'embauche. L'INRS entend entreprendre différentes actions auprès de sa communauté au cours de la prochaine année :

Pour l'ensemble de la communauté

Une série d'actions seront mises de l'avant pour créer un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif, notamment :

- mettre en place un plan d'action courageux et rigoureux qui permettra à l'INRS d'atteindre d'ici quelques années une représentativité plus juste des femmes, des personnes membres des communautés LGBTQ2+, des personnes racisées, des personnes autochtones et de celles en situation de handicap, au sein du corps professoral et de l'ensemble de la communauté INRS;
- se doter d'un plan d'action cohérent avec le processus de réconciliation avec les peuples autochtones, à la suite du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada sur les pensionnats autochtones;
- rédiger de façon épïcène, neutre et inclusive l'ensemble des documents normatifs.

Pour la communauté étudiante

Une série d'actions ayant pour objectif de replacer les étudiantes et étudiants au centre de la mission institutionnelle :

- mettre en place des liens officiels entre la population étudiante et la haute direction afin que la communauté étudiante se sente écoutée;
- se doter d'une charte des droits des étudiantes et étudiants;
- bonifier l'appui psychologique, notamment par l'embauche d'un psychologue, et l'amélioration des autres services offerts à la communauté étudiante;
- amorcer une réflexion structurée sur le soutien financier;
- sans négliger l'apport des étudiantes et étudiants internationaux, se doter de mécanismes pour recruter davantage d'étudiantes et étudiants canadiens.

Pour le personnel

L'INRS mettra en œuvre une série d'actions visant à valoriser et à reconnaître davantage la contribution des employées et employés au succès de la mission institutionnelle :

- bonifier l'appui psychologique offert à l'ensemble du personnel;
- en collaboration avec des employées et employés, optimiser les processus et clarifier leurs tâches et leurs fonctions;
- organiser de nouveaux événements susceptibles de célébrer les bons coups des membres du personnel.

8.1.3 Rayonner

Orientation stratégique : Renforcer la renommée de l'INRS.

Pour contribuer pleinement au développement de notre société par la formation, la recherche et l'innovation, il est primordial que l'INRS soit mieux connu, non seulement dans la communauté scientifique, mais aussi auprès des décideurs politiques, dans les milieux d'affaires, communautaires et associatifs, de même qu'auprès des citoyennes et des citoyens en général. Par sa performance en recherche et sa contribution à la société, l'INRS souhaite devenir une source de fierté pour les Québécoises et les Québécois.

Dans le cadre de cette orientation stratégique, l'INRS s'est donné cinq objectifs :

Développer et promouvoir une image unique de l'INRS.

Dans la perspective d'être connu et reconnu par ses différentes parties prenantes, l'INRS complétera le déploiement de sa nouvelle identité visuelle unifiée, dans l'ensemble de ses campus et sur toutes ses plateformes. La rentrée 2020 a été l'occasion de la mise en ligne d'un site Web unique, adapté aux plateformes mobiles, et conçu pour donner une meilleure visibilité à la formation offerte, aux découvertes, de même qu'aux infrastructures de pointe de l'établissement.

Contribuer de manière plus soutenue aux débats publics.

L'INRS souhaite renforcer ses liens avec les élus et l'administration publique, notamment en participant à des commissions parlementaires dans ses champs d'expertise et en appuyant certains ministères et organismes publics dans leurs activités de recherche.

Faire connaître davantage l'offre de formation distinctive et les succès des étudiantes et étudiants de l'INRS.

L'INRS mettra en œuvre une série d'actions visant à faire connaître son offre de formation unique qui se distingue notamment par l'intégration de chaque étudiante et étudiant dans une équipe de recherche interdisciplinaire, une approche qui se traduit par la qualité et

l'importance de la production scientifique de sa communauté. Outre la mise en ligne du site Web axé sur les études et la recherche, l'INRS intensifiera la promotion de son offre de formation et appuiera des initiatives grand public pour stimuler l'intérêt pour la recherche scientifique chez les jeunes.

Mettre en valeur nos créneaux d'excellence, l'expertise de nos professeures et professeurs et la qualité de nos infrastructures de recherche.

L'INRS entend consacrer des efforts soutenus de mise en valeur de ses créneaux d'excellence, de l'expertise de ses professeures et professeurs et de la qualité de ses infrastructures de recherche. Au cours des prochaines années, l'INRS conviera la communauté d'affaires à des événements de réseautage autour des expertises et de l'offre de l'INRS en matière d'infrastructures de recherche. L'INRS entend également répertorier et promouvoir l'impact sociétal de la recherche menée en son sein auprès des partenaires d'affaires, communautaires et gouvernementaux.

Faire de chaque membre de l'INRS une ambassadrice ou un ambassadeur dans son milieu.

L'INRS mettra en œuvre une série d'actions visant à mobiliser sa communauté pour faire rayonner ses succès et la portée de sa production scientifique, de l'interne vers l'externe. En ce sens, l'INRS élaborera et mettra en œuvre un nouveau plan de communication interne, qui tient compte des réalités organisationnelles particulières liées à la pandémie de la COVID-19. De plus, l'INRS offrira une formation visant à accroître les compétences de son personnel et de sa communauté étudiante sur les médias sociaux, dans une perspective de rayonnement.

9 Actions en lien avec les orientations de la nouvelle politique québécoise de financement des universités

9.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la réussite

Les nombreuses mesures mises en place à l'INRS pour un encadrement étudiant de qualité ont été présentées à la section 5. Elles témoignent de l'importance qu'accorde l'INRS à la réussite de ses étudiantes et étudiants. Si l'INRS a déployé autant d'efforts dans l'élaboration de mesures visant à offrir un encadrement de qualité ainsi que les meilleures conditions d'études possibles, c'est qu'il est convaincu que ces mesures contribuent directement à la réussite de ses étudiantes et étudiants. L'INRS entend adopter de nouvelles pratiques qui contribueront encore davantage à l'accès au diplôme et à la réussite étudiante. Par ailleurs, l'INRS contribue activement au chantier ministériel sur la réussite étudiante et espère que des actions concrètes ayant un impact tangible émaneront de ce chantier.

Depuis plusieurs années, l'INRS participe à *Prospère Maîtrise* (PROfil de Succès PERsonnel des Études), une initiative mise sur pied par l'Université du Québec pour sensibiliser les débutantes et débutants à la maîtrise aux conditions de réussite. *Prospère* vise à donner aux nouvelles personnes inscrites à la maîtrise le profil de succès personnel de leurs études à partir de 17 indicateurs liés à la réussite de leur projet d'études. Pour ce faire, un questionnaire est envoyé aux étudiantes et étudiants leur permettant d'exprimer leurs perceptions et de décrire leur situation. Cette opération permet de retourner à chacun un profil personnel et confidentiel de sa situation en regard des indicateurs de réussite identifiés. Ce profil est accompagné d'une liste de ressources institutionnelles associées à chacun des indicateurs afin de faire connaître les personnes, les services ou les instances auprès desquels les étudiantes et étudiants pourront trouver de l'aide ou de l'information.

9.2 Orientation 2 : Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde

L'INRS est le seul établissement universitaire québécois dont la mission exige qu'il oriente ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec. En adoptant son *Plan stratégique 2019-2024*, l'INRS a voulu réaffirmer l'importance qu'il accorde à cette sa mission et clamer haut et fort son désir de se saisir d'enjeux stratégiques émergents pour le Québec.

La multiplication des partenariats de recherche constitue l'un des objectifs clés du *Plan stratégique 2019-2024* de l'INRS. En proposant la création d'UMR au sein du réseau de l'Université du Québec, l'INRS souhaitait renforcer et consolider ses nombreux partenariats de recherche tant avec des partenaires universitaires que ceux des ministères et du secteur privé. Ces nouvelles UMR, que l'INRS et les établissements partenaires du réseau de l'Université du Québec mettent actuellement en œuvre, répondront encore davantage aux besoins sociaux, économiques et culturels de la société, et ce, à la grandeur du Québec.

Dans un contexte où l'internationalisation de la formation et de la recherche universitaires s'accroît, l'INRS mise sur son ouverture à l'international. Près des deux tiers de la population étudiante de l'INRS, étudiantes, étudiants, stagiaires de recherche et stagiaires postdoctoraux, proviennent de l'international. Leur présence à l'INRS permet aux étudiantes et étudiants du Québec et aux professeures et professeurs de profiter du contact avec l'autre et de s'exposer à des perspectives différentes. Autant pour la formation que pour la recherche, l'ouverture sur le monde est bénéfique, voire essentielle. C'est dans la qualité de la formation et de la recherche ainsi que dans l'efficacité des transferts de savoirs et de savoir-faire que la valeur ajoutée de l'internationalisation d'un établissement universitaire se constate. L'évolution du contexte d'internationalisation autant de la formation que de la recherche universitaire pose constamment de nouveaux défis. Le contexte actuel de la pandémie mondiale de COVID-19 en est un bon exemple. Afin de faire face à ces différents défis, l'INRS s'est doté d'une stratégie à l'international qui vient appuyer les priorités du plan stratégique et de son programme scientifique. En lien avec ces priorités, les relations internationales ont pour objets d'accroître la capacité de recherche et la capacité de formation de l'INRS.

Par ailleurs, en offrant gratuitement des cours de français aux inscrits internationaux ainsi que des formations transversales, notamment sur les techniques de survie scientifique (*Survival Skills for Scientists*), l'INRS cherche à outiller le mieux possible ses étudiantes et étudiants internationaux afin de favoriser leur réussite et leur insertion socioprofessionnelle.

L'INRS désire également contribuer à l'ouverture sur le monde en favorisant les séjours à l'international des étudiantes et étudiants dans le cadre de leurs études. Au cours des dernières années, l'INRS a développé un modèle innovant de formations bilingues en partenariat avec des universités françaises, islandaises et marocaines. Ces formations permettent aux étudiantes et étudiants de passer une année dans une université partenaire pour y suivre une partie de leur formation. Axées sur la recherche, ces formations favorisent également le développement et le renforcement des collaborations entre les scientifiques qui co-encadrent les étudiantes et étudiants. Dans le contexte actuel de la pandémie, l'INRS développe des outils additionnels afin d'appuyer encore davantage les étudiantes et étudiants inscrits dans ces formations impliquant de la mobilité.

9.3 Orientation 3 : La recherche et la création

Aujourd'hui, l'INRS est l'un des acteurs importants de la recherche universitaire au Québec et possède une expertise reconnue dans des secteurs stratégiques qui représentent des enjeux majeurs pour notre société.

Dans le cadre de son *Plan stratégique 2019-2024*, l'Institut a choisi de faire de l'accroissement de sa capacité de recherche l'une de ses trois grandes orientations stratégiques. Pour y

arriver, l'INRS s'est fixé des objectifs ambitieux tels que l'ajout d'un secteur de formation et de recherche portant sur des enjeux stratégiques émergents pour la société québécoise, la multiplication des partenariats de recherche et le renforcement des initiatives de recherche collaborative. L'atteinte de ses objectifs se traduit déjà par la création d'unités mixtes de recherche (UMR) et la mise sur pied de regroupements de recherche intersectoriels. Par ailleurs, l'INRS souhaite que ces développements puissent se traduire, au terme de son plan stratégique, par la création d'un nouveau pôle d'excellence en recherche et formation.

Les professeurs et professeures de l'INRS font de la recherche dirigée, tant fondamentale qu'appliquée. Plusieurs mènent des travaux dans un contexte de recherche-action en partenariat avec l'industrie ou les gouvernements. Le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre est une composante essentielle de la mission de l'INRS. De par ses façons de faire de la recherche, l'INRS possède des expertises en matière de valorisation des résultats qui s'inscrivent d'abord dans le transfert direct des savoirs et des savoir-faire aux partenaires. L'objectif premier des activités entourant la mobilisation et la valorisation des connaissances est de rendre accessibles aux utilisateurs potentiels les technologies, les inventions et les résultats de la recherche développés à l'INRS. Le deuxième objectif est de catalyser et de dynamiser les liens existants entre l'INRS et les utilisateurs et d'en créer des nouveaux. Pour ce faire, l'INRS a procédé à la mise sur pied du Bureau des partenariats et il consolide actuellement ses effectifs au Service à la recherche. Le Bureau des partenariats, de concert avec les intervenants institutionnels, élaborera une politique de valorisation de la recherche ainsi qu'un plan d'action opérationnel.

9.4 Orientation 4 : La performance des universités et l'efficience du système

L'INRS est un établissement très performant en matière de formation et de recherche. Son classement au premier rang québécois, encore cette année, en matière d'intensité de recherche en fait foi. La création des UMR, en collaboration avec des établissements universitaires du réseau de l'UQ, cadre parfaitement avec la volonté du MEES d'accroître la synergie entre les établissements d'enseignement universitaire. Ces UMR, composées de professeures et professeurs de l'établissement partenaire et de l'INRS, seront délocalisées afin d'accroître la capacité de recherche et de formation dans la région d'accueil. Concrètement, une masse critique de chercheuses et de chercheurs de haut niveau, attachés à deux établissements distincts, profiteront des expertises de chacun en travaillant dans une même équipe dans un laboratoire équipé en vue de faire progresser les connaissances et de former la relève scientifique dans une niche d'expertise commune.

Par ailleurs, l'INRS contribue à la synergie entre les établissements d'enseignement universitaire relativement au déploiement de la formation sur le territoire québécois par l'offre de sept programmes conjoints. L'INRS travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau programme en études culturelles qui sera offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal.

Concernant l'efficience du système, rappelons qu'un travail important a été accompli au cours des dernières années afin d'assurer une saine gouvernance à l'INRS. Ainsi, l'INRS peut compter sur diverses instances aux responsabilités bien établies. Possédant des profils de compétences et d'expériences répondant aux besoins de l'INRS, les membres du conseil d'administration, dont les deux tiers proviennent de l'externe, sont appelés à se prononcer sur toutes les questions importantes concernant l'organisation et l'administration de l'INRS, notamment en matière de réglementation et de planification. L'administration courante des affaires à caractère institutionnel est assurée par le comité de direction, alors que la commission des études et de la recherche joue principalement un rôle-conseil en matière d'enseignement et de recherche auprès du conseil d'administration. Suivant les meilleures pratiques de saine gouvernance, le conseil d'administration s'est également doté de trois comités-conseils : le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines, formés exclusivement de membres externes.

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

1.1 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.13)



Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Nom d'utilisateur :	luc-alain.giraldeau@inrs.ca
Adresse courriel :	luc-alain.giraldeau@inrs.ca

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement

Reddition de comptes

Cette reddition de comptes est exigée en vertu de l'article 12 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (ci-après « la Loi »).

Ce formulaire de reddition de comptes couvre la période s'étalant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Au même titre que les établissements d'enseignement, le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et doit veiller à la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis, dans les limites permises par la Loi. Les renseignements reçus dans le cadre de cette reddition de comptes seront traités conformément à la Loi.

Veuillez sélectionner votre établissement :	Institut national de la recherche scientifique
---	--

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Bloc 1 : Comité permanent

Quels sont les groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement?

Membres	Nombre prévu dans la politique	Nombre réel en date du 31 août
Communauté étudiante :	1	1
Personnel dirigeant :	1	1
Personnel enseignant :	1	1
Ressources spécialisées :	1	1
Autres groupes représentant les membres du personnel :	0	0
Sièges réservés pour les personnes victimes :	0	0
Sièges réservés pour les groupes les plus vulnérables :	0	0
Autres groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement :		
Cadre	1	1
personnel non syndiqué	1	2
personnel syndiqué	1	2
Total :	7	9

Bloc 2 : Révision de la politique

Est-ce que la politique de votre établissement a été mise à jour entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Non
--	-----

Bloc 3 : Visibilité et accessibilité de la politique

L'article 10 de la Loi stipule que chaque établissement d'enseignement visé doit s'assurer que sa politique est facilement accessible et portée à la connaissance de chaque étudiant au moment de son admission et au début de chaque session.

En date du 31 août 2020, quels sont les moyens mis en place pour assurer la visibilité et l'accessibilité de la politique dans votre établissement?

Une formation obligatoire;
Affiches dans chaque centre et distribution aux diverses associations étudiantes;
Distribution de crayons promotionnels;
Bonification de la section VACS sur le site web de l'INRS. Cette page a été traduite en anglais au bénéfice de notre communauté anglophone.
Lors de l'embauche du personnel, la politique fait partie des outils à consulter à leur arrivée, tout comme la formation de base obligatoire. Pour les étudiants, elle est présentée lors de leur inscription et un rappel est effectué dans la communication d'accueil.

Bloc 4 : Personne responsable de l'application de la politique institutionnelle

Identifier la personne responsable de l'application de la politique institutionnelle de votre établissement :

Nom :	Luc-Alain Giraldeau
Fonction :	Directeur général
Numéro de téléphone :	418-654-2507
Adresse courriel :	luc-alain.giraldeau@inrs.ca

Bloc 5 : Mesures de prévention et de sensibilisation et formations mises en œuvre

Avez-vous mis en place des mesures de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
Avez-vous mis en place des activités de formation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
Parmi l'ensemble des étudiantes et étudiants visés par une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à l'avoir complétée?	75 à 100%
Parmi l'ensemble des dirigeants, des membres du personnel, des représentants de leurs associations et syndicats respectifs et des représentants des associations étudiantes, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à avoir complété une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	75 à 100%

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Autre
Précisez :	semaine de sensibilisation qui devait se dérouler le 16 mars. Elle fut annulée (covid)
Durée :	0
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	1 à 10 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Affiches
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formation en ligne
Durée :	1:00
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Oui

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Dépliants ou autre matériel de sensibilisation
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Toute la communauté de notre établissement d'enseignement

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

Bloc 6 : Mesures de sécurité mises en place

Avez-vous mis en place des mesures de sécurité dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1 ^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020?	Non
--	-----

Bloc 7 : Plaintes et signalements reçus

Nombre de plaintes et de signalements déposées par des membres du personnel ou de la communauté étudiante entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 et leur délai de traitement ainsi que les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées.

a) Signalements

Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel reçus :	1
Délai moyen pour le suivi donné aux personnes ayant effectué un signalement, avec ou sans plainte (jours) :	3.0
Délai minimal (jours) :	3.0
Délai maximal (jours) :	3.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de suivi a excédé 7 jours :	0
Nombre de signalements ayant mené à des actions ou des interventions :	0
Veillez cocher la nature des actions ou des interventions appliquées à la suite des signalements reçus.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action ou intervention appliquée

b) Plaintes

Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel reçues :	2
Délai de traitement moyen d'une plainte (jours) :	71.0
Délai minimal (jours) :	14.0
Délai maximal (jours) :	128.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de traitement a excédé 90 jours :	1
Nombre de plaintes non recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	1
Nombre de plaintes recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	1
Nombre de plaintes jugées non fondées :	0
Nombre de plaintes jugées fondées :	1
Nombre de plaintes ayant mené à une sanction :	Moins de 5
Veillez cocher la nature des sanctions qui ont été appliquées à la suite des plaintes. Veuillez compléter la liste en précisant les autres actions absentes.	<ul style="list-style-type: none"> • Congédiement

c) Code de conduite

Nombre de situations traitées en vertu du code de conduite de votre établissement :	1
---	---

Quelle est la nature des mesures prises pour assurer l'objectivité ou l'impartialité des relations concernées?
avant le traitement de la situation, le lien hiérarchique a cessé.

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Bloc 8 : Mise en œuvre de la politique (facultatif)

Est-ce que votre établissement a fait face à des difficultés particulières dans la mise en œuvre de sa politique pendant la dernière année?	Oui
Ces difficultés étaient de quel ordre?	
Lors de la formation obligatoire, l'INRS a effectué des relances afin d'atteindre un seuil maximal de complétion. Les relances ont été faites notamment par le directeur général, le supérieur immédiat et par le comité VACS directement aux personnes concernées. Deux personnes victimes de VACS avant leur arrivée à l'INRS se sont senties obligées d'expliquer leur situation à leur supérieur afin qu'il cesse de leur demander de suivre la formation. Les personnes victimes se sentaient inconfortables avec l'idée de devoir se remémorer certaines situations de VACS dans le cadre d'une formation. Un des supérieurs qui a dû recevoir cette déclaration s'est senti embarrassé. Ainsi, après discussion avec le comité permanent, il a été décidé de prévoir un mécanisme confidentiel permettant une exemption de formation pour les victimes qui le souhaiteraient.	

Bloc 9 : Renseignements supplémentaires (facultatif)

Renseignements supplémentaires :
Après un an d'application, notre politique est actuellement en cours de révision. Une consultation sera lancée au cours des prochaines semaines. L'INRS souhaite également ajouter des membres à son comité permanent. Finalement, au cours des prochains mois, l'INRS embauchera un psychologue à temps complet afin de soutenir davantage la communauté INRS.

Dépenses VACS

L'enveloppe octroyée par le Ministère en 2019-2020 pour la stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur a été utilisée par l'INRS comme suit :

INRS

Dépenses estimées dans le cadre de la stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur en 2019-2020

30% du temps d'une conseillère en ressources humaines (incluant avantages sociaux)	37 404 \$
8% du temps d'une conseillère juridique (incluant avantages sociaux)	9 829 \$
Traduction site Web et encarts VACS (DP 242948)	2 887 \$
Traduction des fichiers suivants: harcèlement (DP 242181)	2 075 \$
Déplacements pour formations VACS	1 485 \$
Ligne pour les appels vers le CAVAC (Politique contre les VACS)	<u>1 224 \$</u>
Total	<u>54 904 \$</u>
Allocation MEES 19-20	39 900 \$

1.2 Pôles régionaux (Règle budgétaire 2.1.15);

Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale Reddition de compte 2019-2020⁹

Points saillants

- Réunis en session de travail à l'automne 2019, les partenaires du Pôle se sont donné un Plan stratégique de 3 ans. Fort d'un consensus, ce Plan oriente annuellement les activités du Pôle.
- L'année a été marquée par l'embauche de la directrice adjointe du Pôle.
- Le label Québec Ville Études a été créé.



Québec
ville études

- Le site web www.quebecvilleetudes.ca a été créé et déployé.
- Trois comités permanents et des outils de collaboration en ligne :
 - Un comité recruteur des étudiants internationaux regroupant l'ensemble des 10 partenaires en éducation supérieure a été créé.
 - Un comité insertion des étudiants internationaux regroupant l'ensemble des 10 partenaires en éducation supérieure a été créé.
 - Un « Taskforce » avec des représentants des collèges privés, des cégeps et des universités a été créé.
- Missions internationales de recrutement :
 - Mission ÉduCanada au Sénégal et en Côte d'Ivoire.
 - Mission au Liban.
- Entente de partenariat/collaboration avec le Centre National de Recherches Scientifiques du Liban.
- Organisation et planification d'activités fédérées de recrutement international.
- Support logistique et financier pour la formation au Programme d'études sur l'immigration et les étudiants internationaux (PEIEI) <https://cbie.ca/fr/isiep/> et mise en relation des personnes en formation des régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

⁹ À la demande du MEES, la présente reddition de comptes est soumise par chacun des partenaires du pôle étant à la fois membre du réseau de l'enseignement supérieur et bénéficiaire du soutien financier de l'enveloppe des pôles régionaux.

- Collecte de données sur le nombre d'étudiants internationaux dans les dix établissements partenaires en éducation du Pôle et leur provenance.
- Création d'un répertoire des pratiques en accueil et intégration, incluant pratiques, outils, initiatives innovantes. Ce répertoire contient également les rôles des partenaires et les coordonnées de tous.

PLAN STRATÉGIQUE

L'ensemble des orientations et objectifs ont été le fruit d'un travail collectif effectué par les partenaires du Pôle. Durant les 3 prochaines années, un plan d'action annuel sera soumis au comité directeur et à l'assemblée décrivant les actions principales qui seront entreprises afin d'avancer vers la réalisation de notre vision.

Le Pôle - énoncé fondateur

Considérant que :

- Par l'élaboration de stratégies communes, les partenaires de la région de Québec souhaitent travailler à accroître le recrutement étudiant à l'échelle nationale et internationale et en faire un outil de développement régional, en général, et des besoins de main-d'œuvre, en particulier;
- Les talents d'ici et d'ailleurs doivent bénéficier de l'accompagnement et de l'encadrement nécessaires à la réussite de leur parcours d'études et de formation;
- La région doit travailler à faire en sorte que la mobilité internationale, la découverte du monde et le contact avec les autres cultures et savoirs soient accessibles au plus grand nombre;
- La concertation des partenaires du Pôle est nécessaire afin d'accroître la fluidité de l'ensemble des cheminements de formation et d'emploi tout au long de la vie (incluant la formation continue);
- La région doit travailler de manière concertée sur ses stratégies de rétention et d'intégration, et ce, tout long du cheminement, afin que les efforts d'attraction et de développement des talents étudiants puissent produire les retombées attendues.

Les membres du Pôle s'engagent à :

- Créer un modèle distinctif, adapté à la situation et aux enjeux régionaux;
- Mettre de l'avant une gouvernance adaptée, souple et efficiente;
- Travailler à répondre à l'enjeu de développement régional qu'est celui de la pénurie des talents;
- Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la réussite des étudiants et étudiantes ainsi que la fluidité des parcours de formation;
- Contribuer à une plus grande synergie entre les établissements d'enseignement supérieur de la région;

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

- S'appuyer, dans la mesure du possible, sur une mutualisation des ressources humaines, numériques, informationnelles, matérielles et financières.

Mission et vision du Pôle

- Par le regroupement des établissements d'enseignement et des acteurs des milieux socio-économiques et communautaires concernés par la pénurie de main-d'œuvre, notre mission est de faire mieux ensemble, de mettre en lumière et de développer en synergie des stratégies, moyens et outils dans le but de :

- o Favoriser la reconnaissance locale, nationale et internationale de la Ville de Québec comme une destination d'études supérieures d'excellence et une destination d'emploi choisie par de plus en plus d'étudiants et de travailleurs, qui y vivent une expérience distinctive, s'y sentent bien accueillis, réussissent leur programme et désirent y rester. Ce faisant, nous nous engageons à contribuer à une ville de Québec diversifiée en provenances et que chaque talent y trouve sa place.



Valeurs du Pôle

Notre ressource première – l'intelligence collective

- Le Pôle bénéficie d'un grand réseau de partenaires, et c'est la somme des actions posées régionalement qui constitueront nos résultats. Chaque action individuelle et collective en lien avec nos orientations est un pas que nous faisons ensemble, vers la réalisation de notre mission.
- Plus encore, c'est la mise en commun des expertises de chacun qui constitue notre véritable différenciateur et qui nous permettra de réaliser notre vision.

Activités 2019 – 2020

Plan stratégique Orientation 1	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires
FAIRE RAYONNER LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE COMME DESTINATION DE MARQUE POUR DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DES EMPLOIS DE QUALITÉ	1. Participer à la création et au soutien d'une image de marque commune; court terme et long terme.	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du slogan « Québec Ville Études ». • Publication dans la revue et site internet Jeune Afrique et l'Express de France • Mise à jour du Panorama des 700 programmes de la région. • Pour atteindre les objectifs généraux du Pôle, il est parfois nécessaire d'entamer un démarchage auprès de différents ministères, délégations du Québec, banque africaine de développement, Desjardins, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi que les ambassades du Canada. • Inscription et Présentation du Pôle au Congrès de l'ACFAS 2020. 	Le congrès de l'ACFAS a été reporté en raison de la situation sanitaire.
Plan stratégique Orientation 2	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires
ACCROITRE LE RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS ET DE TRAVAILLEURS AYANT DES	Structurer des stratégies de recrutement et planifier des missions de recrutement : mettre en valeur certains créneaux de formation et d'emploi et inclure des démarches préparatoires avant	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement marketing : analyse des tendances des déplacements des étudiants internationaux en 2019-2020. • Développement d'une image de marque et d'un site web www.quebecvilleetudes.ca 	

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

<p>BESOINS DE FORMATION</p>	<p>l'arrivée pour mieux accompagner le candidat. Cibler certains secteurs de formation / emploi, selon l'ordre d'enseignement (collège vs université) et le niveau d'études (1^{er}, 2^e ou 3^e cycle); améliorer les processus de reconnaissance des acquis et diplômes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au salon ÉduCanada au Cameroun, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. • Signature d'un partenariat avec le CNRS Liban/créneaux ciblés. • Élaboration d'un calendrier des missions 2020-2021 (en annexe 1). • Enquête Survey Monkey pour faciliter l'identification des activités fédérées. • Enquête auprès des clientèles étudiantes et recruteurs pour évaluer les pratiques de recrutement et d'insertion des étudiants internationaux. • Mise sur pied du comité « responsables du recrutement international ». • Organisation de deux formations : collaborer avec des agences de recrutement d'étudiants internationaux et développer et entretenir des canaux de recrutement internationaux. 	
	<p>Permettre aux futurs étudiants de débiter leur programme d'études ou leur propédeutique dans leur pays d'origine pendant les démarches d'immigration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité et de viabilité de l'ouverture de Centres pour l'internationalisation des programmes en ligne des partenaires du Pôle dans les pays suivants : (propositions reçues – France, Côte d'Ivoire, Tunisie, Cameroun (à venir - Sénégal et Maroc). 	
	<p>Influencer les décideurs en ce qui a trait à la planification de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de promotion du Volet direct pour les études et Immigration, 	

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

	<p>l'immigration et aux obstacles dans les trajectoires d'immigration;¹⁰</p>	<p>Réfugiés et Citoyenneté Canada au Sénégal et au Maroc. Travail de collaboration avec Desjardins, le Consortium Advantage Ontario, IRCC, Québec International et le Pôle Chaudières Appalaches. Représentation auprès de Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour élargir les VDE à d'autres pays de l'Afrique francophone.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un mémoire sur la réforme du Programme de l'expérience québécoise PEQ Travailleur étranger temporaire, signature d'un mémoire régional et rédaction d'une lettre soulignant le positionnement du Pôle lors de la deuxième phase de consultations du Ministère. 	
	<p>Développer l'offre de stages dans le domaine de la Santé et dans les autres domaines touchés par la pénurie de main-d'œuvre; revoir au besoin le modèle afin d'optimiser le nombre de places de stages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative interrompue par la COVID-19. 	

¹⁰ Miser sur le poids de l'ensemble des partenaires pour faire des démarches (Liens avec le MIFI, Affaires mondiales et immigration, organismes communautaires, Permis de travail pendant les études, etc.).

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Plan stratégique Orientation 3	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires
FAVORISER LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE	Soutenir la réussite des étudiants internationaux par des mesures ciblées : activités d'accueil, intégration culturelle, introduction au système d'études, tutorat, mentorat, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Financement de la formation à 13 semaines intensif, au Programme d'études sur l'immigration et les étudiants internationaux (PEIEI) du Bureau canadien de l'éducation internationale, dans les établissements partenaires du Pôle. Pour la plupart la formation débute à l'automne 2020. À l'écriture de ce rapport, 8 personnes sont inscrites. Création du comité accueil et intégration Répertoire des pratiques en accueil et intégration des établissements et partage de pratiques gagnantes 	
	Augmenter la fluidité des parcours pour les étudiants aux niveaux local, national et international;	<ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité et viabilité de Centres d'internationalisation des programmes à distance. 	
	Accompagner les enseignants dans les actions pertinentes en lien avec les réalités des étudiants internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> Activités à venir. 	Activité reportée en raison de la situation sanitaire. La formation en gestion de la diversité culturelle est prévue pour l'automne 2020.
Plan stratégique Orientation 4	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

FAVORISER L'INTÉGRATION	Développer un maillage avec le milieu communautaire afin d'utiliser de façon efficiente les moyens en place.	<ul style="list-style-type: none"> Participation de la personne responsable du milieu communautaire de la Ville de Québec au comité accueil et intégration 	
	Favoriser le maillage entre les milieux d'enseignement et les partenaires du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> Identification et organisation de formations en gestion du Télétravail et Gestion du marketing en ligne (collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Québec. 	Appel d'offres auprès de tous les établissements du Pôle. Cette initiative n'a pas été financée par le Programme actions concertées pour le maintien de l'emploi COVID 19.
	Contribuer à la francisation des futurs étudiants et travailleurs en amont, par le biais de programmes de francisation en formation à distance.	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion de l'information sur l'accès à la francisation pour les conjoints-conjointes et enfants d'étudiants internationaux 	
Plan stratégique Orientation 5	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires
FAVORISER LA RÉTENTION	Développer des formations préparatoires destinées aux étudiants internationaux (intégration au milieu d'enseignement postsecondaire; culture et pratiques pédagogiques; aide à la réussite; offre de cours de français langue seconde; mise à niveau de compétences, etc.); faire une mise en commun des ressources de chaque institution; étudiants et travailleurs.	Mutualisation : <ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations : COVID-19 et étudiants internationaux. 5 guides d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux. Guides de décisions pour la situation de la COVID-19. Guides administratifs et procéduriers pour les étudiants internationaux. Plans d'accueil pour l'automne. Gabarits de plan de quarantaine. Partage des activités d'accueil et d'intégration de tous les établissements. 	

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

BUDGET

	Budget 2019-2020 (mars 2020 à juin 2020)	Budget 2020-2021 (juillet 2020 à juin 2021)
REVENUS		
Solde transféré de la CCIQ	266 058,00	186 944,00
Autres revenus	0,00	500 000,00
Total des revenus estimés	266 058,00	686 944,00
DÉPENSES		
Salaires		
Day, Raymond (salaire annuel 105 000\$, incluant vac. 6%)	40 000,00	105 000,00
Plasse-Ferland, Catherine (salaire 90 000\$, incluant vac. 6%)	34 000,00	90 000,00
Allocation cellulaire (60\$ / mois * 2 employés)	600,00	1 440,00
Stationnement - Day, Raymond	310,00	618,00
Prime assurance - part employeur		5 000,00
Fonds de pension - part employeur (5% du salaire)		9 750,00
Frais administratifs	4 204,00	15 672,00
Frais d'impression		3 000,00
Honoraires	-	
Total des dépenses	79 114,00	230 480,00
Solde résiduel	186 944,00	456 464,00

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Certains relevés minimaux de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec expliquent le point référentiel incertain dont certaines dépenses administratives et de formation qui ne figurent pas sur cet estimé. Au final, le budget est positif avec un solde résiduel de 456 464,00\$ qui nous permet de continuer nos activités régulières. Le budget 2020-2021 sera substantiellement plus entamé en conséquence de l'accélération de nos activités dont les outils de marketing, le recrutement d'étudiants sur la scène internationale via des activités fédérées de participation à des salons promotionnels virtuels, des formations d'employés des partenaires du Pôle au Programme d'études sur l'immigration et les étudiants internationaux ainsi que des frais encourus pour la participation à des activités professionnelles.

1.3 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (Règle 2.1.17).

Contexte institutionnel

Pour donner un survol des processus et modalités de reconnaissance des acquis à l'INRS, voici un extrait de l'*Inventaire des pratiques en reconnaissance des acquis dans les universités* (BCI, avril 2019) :

Vision institutionnelle

Le SYGRAC est en voie d'implantation (projet pilote avec le Centre Énergie Matériaux Télécommunications).

Modalités d'information

Le *Règlement sur les études supérieures* de l'INRS contient une section dédiée à la reconnaissance d'acquis, mis à part quoi aucun autre dispositif d'information spécifique n'est employé pour faire connaître la RAC auprès des étudiants, si ce n'est le bouche-à-oreille et l'information que peuvent en donner la direction de recherche et les secrétaires aux affaires étudiantes.

Processus organisationnels

Le processus de la RAC concerne essentiellement les étudiants qui passent entre les différents cycles d'études sans en franchir toutes les étapes : passage direct au doctorat (art. 9.7.1) et abandon du doctorat et admission à la maîtrise (art. 9.7.2) ou passage accéléré au doctorat (art. 9.7.3) et abandon du doctorat et réadmission à la maîtrise (art. 9.7.4). La grande majorité des demandes de RAC proviennent de ce contexte. L'autre contexte qui donne lieu à une demande de RAC est une entente de cotutelle. Dans ce cas, un processus de négociation est entamé avec l'autre institution pour trouver une solution conforme aux règles de chacun des établissements. Ce processus est géré au cas par cas et il est plutôt rare qu'une entente de cotutelle inclue des dispositions relatives à reconnaissances des acquis.

Les demandes de RAC se font auprès de la direction de programme, laquelle achemine le dossier du demandeur au comité de programme qui l'évalue et la fait redescendre à la direction de programme qui rend sa décision et en informe le registraire. Les acquis découlant de l'expérience de travail qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une attestation par un établissement d'enseignement reconnu sont admissibles à la démarche de RAC (art. 9.9.3).

Pratiques d'évaluation

Outre les pièces et documents exigés (plans de cours, CV, etc.), il n'y a pas d'instruments ou d'outils privilégiés pour l'analyse des dossiers RAC.

Gestion des données

Les données en matière de RAC ne sont pas disponibles, mais le responsable en RAC de l'établissement estime qu'il y a environ entre vingt et trente demandes de RAC par année. La RAC extrascolaire est somme toute inexistante (une seule en près dix ans), ce qui s'explique par la nature des programmes d'études de cycles supérieurs basés sur la recherche scientifique.

Activités du personnel

Le registraire de l'INRS siège à la table du *Groupe de réflexion et d'action sur la reconnaissance des acquis* (GRAC) de l'Université du Québec, qui se réunit au moins une fois par année. Entre les réunions, les membres du GRAC partagent leurs meilleures pratiques et discutent des différents enjeux de la reconnaissance des acquis.

Statistiques

Pour l'année 2019-2020, l'INRS a reçu six demandes de reconnaissance des acquis, qui ont toutes été accordées. 18 activités ont été reconnues pour un total de 42 crédits.

Enjeux et difficultés

Comme l'INRS n'a pas une ressource dédiée pour la reconnaissance des acquis, l'enjeu majeur est le temps des professeurs et du personnel pour traiter les demandes. Le temps requis pour chaque demande de reconnaissance est variable, mais n'est en tout cas pas négligeable. D'un côté, chaque demande requiert une analyse du dossier pour déterminer la ou les équivalences et de l'autre côté, une analyse pour s'assurer que les règlements de l'INRS soient respectés.

Il y a également des enjeux techniques. Le SYGRAC est en voie d'implantation comme partie d'un projet pilote, mais dans un seul des quatre centres de l'INRS. Donc, les reconnaissances sont faites par échange courriel en premier lieu et par la suite dans le système d'information étudiant. Le contexte de la pandémie a ralenti l'intégration du SYGRAC, mais l'éventuelle intégration du processus de reconnaissance des acquis dans le système d'information étudiant serait la solution idéale pour assurer un suivi fluide des demandes de reconnaissance.

1.4 Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.20);

Formation continue du personnel

Les derniers événements liés à la pandémie ont vivement fait ressortir l'importance de développer les connaissances du personnel enseignant, afin qu'il soit en mesure de bien exploiter les technologies numériques en contexte pédagogique.

Bien que l'INRS avait mis en place une plateforme d'apprentissage numérique, celle-ci était peu utilisée. Des activités, visant à bonifier l'utilisation de cette plateforme, son contenu, ainsi que ses fonctionnalités, ont permis d'étendre la portée de son utilisation et impliqué des efforts d'apprentissage du corps professoral et administratif de l'INRS.

Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

Les conseillers pédagogiques, responsables de l'intégration des technologies de l'information et de la communication, sont des acteurs incontournables pour de l'intégration réussie du numérique dans les universités. Ils permettent de répondre aux besoins sans cesse croissants du personnel enseignant en la matière.

Pour ce volet, crucial au succès du déploiement de contenus d'enseignement en numérique, l'INRS travaille de concert avec les conseillers pédagogiques du siège social de l'Université du Québec.

Acquisition et développement de ressources éducatives numériques

Ayant déjà mis en place une plateforme d'apprentissage numérique (Moodle) et développé de nombreux contenus, l'INRS a poursuivi ses efforts de développement afin d'enrichir les fonctionnalités et le contenu de cette plateforme. Des démarches ont également été entreprises pour bonifier cette plateforme par l'ajout d'une solution vidéo tout-en-un, qui simplifie la production et le partage de contenu vidéo académique (ex : Panopto).

Soutien aux usagers

L'INRS offre une gamme élargie de services mutualisés à l'intention de ses quatre centres et reposant sur une utilisation omniprésente des ressources informationnelles. Près d'une trentaine de solutions du marché, incluant les solutions d'apprentissage numérique, sont ainsi proposées et supportées par le Service des ressources informationnelles (SRI), afin qu'ils en assurent le support, la maintenance et l'évolution. À ce portefeuille d'activités TI, le SRI prend directement à sa charge le soutien et l'évolution de plusieurs applications et services, tels que le progiciel de gestion intégré SOFE, la gestion des informations étudiantes, la visioconférence, la téléphonie et l'administration de systèmes collectifs et de bureautique.

Au cours des derniers mois, des efforts supplémentaires ont été déployés pour supporter les besoins en développement de contenus numériques et en lien avec l'utilisation de solutions de travail à distance (ex : tunnels VPN, solution Zoom ou Teams, bureau à distance).

Renforcement de la sécurité de l'information

L'INRS a poursuivi ses efforts en matière de sécurité de l'information. En plus de l'ajout d'un mécanisme de défense actif, complémentaire à son système d'antivirus, et d'un outil de « détonation » (sandboxing), permettant de filtrer les pièces jointes des courriels reçus et d'y

détecter celles qui pourraient être contaminées, un SIEM (Security Information and Event Manager), permettant d'identifier des comportements anormaux sur les systèmes technologiques de l'institution, a été déployé avec succès.

Nous avons également débuté l'exploitation des modules statistiques de l'antivirus et de l'outil de détonation, ce qui nous a permis d'établir une vue à plus haut niveau des menaces et ainsi nous permettre d'élaborer des stratégies plus ciblées. L'observation de ces données nous a permis d'ajuster nos priorités en matière de sensibilisation de la communauté des utilisateurs de l'INRS, notamment en exécutant notre premier test d'hameçonnage auprès de l'ensemble des utilisateurs de l'INRS. S'en est suivi la diffusion de capsules de sensibilisation et de formation à l'ensemble de la communauté de l'INRS.

Projets d'innovation liés aux technologies numériques

La mission de l'INRS consiste à développer la recherche scientifique dans les domaines stratégiques et d'intérêt pour la société québécoise. Dans cette logique, l'axe de recherche en télécommunications du Centre Énergie Matériaux Télécommunications, des chercheurs s'investissent dans les enjeux scientifiques et sociétaux touchant le numérique et l'intelligence artificielle.

D'autres professeurs de l'INRS sont également impliqués depuis de nombreuses années dans des recherches touchant certaines facettes des impacts du numérique. C'est le cas notamment de professeures et professeurs du Centre Urbanisation Culture Société. Le professeur Jonathan Roberge est reconnu pour son expertise en culture numérique et sociologie des nouvelles technologies de l'information et des communications. Pour sa part, la professeure Nathalie Casemajor concentre son expertise en plateforme numérique, communauté de pratique et chaîne de blocs (blockchain).

Aussi, comme déjà mentionné, le contexte de la pandémie a favorisé le développement de contenus pédagogiques en format numérique.

Budget

En résumé, la subvention de 120 200\$ obtenue par l'INRS a été utilisée dans le cadre des investissements suivants :

- Outils de sécurité : 65 000 \$
- Tests et formation d'hameçonnage : 4 000 \$
- Personnel technique et professionnel en informatique : 50 000 \$
- Personnel technique et professionnel; professeurs : 25 000 \$

TOTAL : 144 000 \$

1.5 Soutien aux initiatives avec les entreprises privées (Règle budgétaire 2.1.27.3)

L'un des principaux objectifs du nouveau Plan stratégique 2019-2024 est l'augmentation de ses partenariats de recherche avec des entreprises privées. Afin de mieux cerner l'impact de la recherche qu'effectuent les membres du corps professoral de l'INRS, un projet nommé « Impact INRS » a été mis en place dès le début des actions du plan. Ce projet vise à mesurer l'impact scientifique et social de la recherche et à se doter d'un modèle. Pour ce faire, un étudiant de maîtrise a été financé afin de produire cette analyse qui sera finalisée bientôt.

Également, l'INRS est composé de quatre centres de recherche dont trois d'entre eux ont chacun une conseillère en partenariats – valorisation afin de faire naître des liens avec les entreprises privées, permettant à l'INRS de se distinguer en regard du nombre de contrats avec des entreprises dont elle est la partie universitaire. De plus, dans la foulée des actions liées au Plan stratégique, l'INRS a pris la décision de créer son propre Bureau des partenariats afin d'augmenter significativement les relations avec les entreprises et de créer des liens directs avec les organismes qui seront mis en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'innovation pour les universités. Voici une liste des sommes dépensées de manière à favoriser l'innovation auprès d'entreprises privées :

Projet Impact INRS – bourse de l'étudiant : 9 000 \$

Salaire de la conseillère en partenariats – valorisation : 68 200 \$

Total reçu : 77 200 \$

GRILLE DES INDICATEURS 2019-2020 DE L'INRS

La grille des indicateurs de l'INRS 2019-2020 se retrouve dans les pages ci-après. Le fichier Excel étant en pièce jointe.



VF_LSMA_Annexe
4_INRS.xlsx

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique													Date : 2020-10-06	
I. Éléments d'information													Page 1 de 8	
II. Observations													III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS														
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)														
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020*		
Étudiant														
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	343.98	365.93	378.00	414.87	413.41	382.20	385.05	436.00	461.62	475.21	523.77	EEETP 2019-2020: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
2	EEETP au 1er cycle	EEETP						n.a.						
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	151.17	136.83	137.47	150.11	145.41	131.53	144.94	163.73	160.47	170.67	162.04	
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	192.82	229.09	240.53	264.76	268.00	250.68	240.11	272.27	301.15	304.54	361.73	
5	Effectif étudiant total	n	545	537	542	595	581	570	603	667	690	699	797	* Données provisoires extraites du système GDEU en date du 14 septembre 2020.
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n						n.a.						
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n						n.a.						
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%						n.a.						
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	246	223	206	220	202	192	212	237	243	255	249	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	45.14%	41.53%	38.01%	36.97%	34.77%	33.68%	35.16%	35.53%	35.22%	36.48%	31.24%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	299	314	336	375	379	378	391	430	447	444	548	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	54.86%	58.47%	61.99%	63.03%	65.23%	66.32%	64.84%	64.47%	64.78%	63.52%	68.76%	
13	Effectif étudiant internationaux	n	176	197	227	272	273	273	323	384	426	447	524	
14	Effectif étudiant internationaux	%	32.29%	36.69%	41.88%	45.71%	46.99%	47.89%	53.57%	57.57%	61.74%	63.95%	65.75%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	5	5	6	6	6	5	7	7	9	6	9	
16	Stagiaires postdoctoraux	n	81	89	95	78	66	55	79	102	97	118	50	L'INRS accueillait 133 stagiaires postdoctoraux en 2019-20, mais 83 d'entre eux sont comptabilisés dans la catégorie "3e cycle - Autres sanctions".
17	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Enseignants-chercheurs														
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	4	5	6	12	6	4	7	
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	2	4	5	11	3	1	4	
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	1	1	1	3	3	3	
21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	n	n.d.	n.d.	n.d.	148	148	143	143	148	143	146	150	
22	Nombre de professeurs réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	148	148	143	143	148	143	146	150	
23	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	114	113	107	105	112	106	106	109	
24	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	35	36	38	36	37	40	41	
25	Nombre de professeurs non réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.									
26	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.									
27	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.									
28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	n	n.a.	n.a.										
29	Hommes	n	n.a.	n.a.										
30	Femmes	n	n.a.	n.a.										
31	Nombre moyen de cours par professeur	n	n.a.	n.a.	n.a.	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	2.0	2.1	
32	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	n.a.	n.a.										
33	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	n.a.	n.a.										
34	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	4.02	3.93	3.99	4.22	4.51	4.83	4.79	5.31	
35	Ratio EEETP / professeur	EEETP	n.d.	n.d.	n.d.	2.80	2.79	2.67	2.69	2.95	3.23	3.25	3.49	
36	Cours donnés par les professeurs	%	n.a.	n.a.	n.a.	93.27%	92.34%	90.99%	94.37%	93.02%	93.77%	93.92%	94.70%	
37	Cours donnés par les chargés de cours	%	n.a.	n.a.										
38	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.a.	n.a.	n.a.	6.73%	7.66%	9.01%	5.63%	6.98%	6.23%	6.08%	5.30%	

	Unité	Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)											
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^a	
Professeurs selon le secteur disciplinaire													
39	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	114	113	107	105	112	106	106	109
40	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	7	5	8	8	9	9
41	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	66	63	63	66	61	59	61
42	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	21	20	20	19	21	22	22	23
43	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.								
44	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.								
45	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	18	17	17	16	14	15	15
46	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.								
47	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.								
48	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.								
49	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.				1	1	1	1	1
50	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	35	36	38	36	37	40	41
51	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	7	7	8	8	8	8	8
52	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	11	12	11	12	13	13
53	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	2	2	2	2	2
54	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.								
55	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.								
56	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	14	14	15	14	14	16	17
57	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.								
58	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.								
59	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	1	1
60	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.				1	1			
61	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	148	148	143	143	148	143	146	150
62	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	16	14	13	16	16	17	17
63	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	76	76	74	75	77	73	72	74
64	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	22	22	21	23	24	24	25
65	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.								
66	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.								
67	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	32	31	32	30	28	31	32
68	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.								
69	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.								
70	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	1	1
71	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.				1	1	1	1	1

	Unité	Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)										
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^P
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire												
72	Hommes	n	n.a.									
73	Sciences de la santé	n	n.a.									
74	Sciences pures	n	n.a.									
75	Sciences appliquées	n	n.a.									
76	Arts	n	n.a.									
77	Lettres	n	n.a.									
78	Sciences humaines	n	n.a.									
79	Éducation	n	n.a.									
80	Droit	n	n.a.									
81	Administration	n	n.a.									
82	Autres	n	n.a.									
83	Femmes	n	n.a.									
84	Sciences de la santé	n	n.a.									
85	Sciences pures	n	n.a.									
86	Sciences appliquées	n	n.a.									
87	Arts	n	n.a.									
88	Lettres	n	n.a.									
89	Sciences humaines	n	n.a.									
90	Éducation	n	n.a.									
91	Droit	n	n.a.									
92	Administration	n	n.a.									
93	Autres	n	n.a.									
94	Total	n	n.a.									
95	Sciences de la santé	n	n.a.									
96	Sciences pures	n	n.a.									
97	Sciences appliquées	n	n.a.									
98	Arts	n	n.a.									
99	Lettres	n	n.a.									
100	Sciences humaines	n	n.a.									
101	Éducation	n	n.a.									
102	Droit	n	n.a.									
103	Administration	n	n.a.									
104	Autres	n	n.a.									
	n.d. Données non disponibles											
	n.a. Données non applicables											
Notes méthodologiques												
Enseignants-chercheurs, professeurs et chargés de cours :												
1. Sources de données												
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019, septembre 2020.												
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020, septembre 2020.												
2. Sélection de la population des enseignants-chercheurs												
Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. [...] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substitués au 1er octobre de chaque année.												
3. Nombre de professeurs récemment embauchés												
Afin d'éviter les biais liés à la date d'embauche dans l'établissement sur un poste autre que celui de professeur, c'est une recherche par matricule qui a été utilisée aux fins de comptabilisation des nouveaux professeurs embauchés. Si le matricule d'un professeur n'est pas retrouvé dans l'année financière précédente comme professeur, directeur académique ou cadre supérieur, il est alors comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Si le professeur occupait un emploi de directeur académique ou de cadre supérieur pendant l'année financière précédente, il ne compte pas comme un professeur récemment embauché, puisqu'il y a de fortes chances qu'il ait été professeur avant d'obtenir ces fonctions. Si un professeur était plutôt stagiaire postdoctoral l'année précédente, il sera comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Les professeurs invités sont retirés du calcul, tel que stipulé dans la définition fournie dans l'onglet "Définitions et informations".												
4. Attribution des secteurs disciplinaires												
La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi par la Commission à l'onglet "Table de conversion". Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.												
5. Déclinaison selon le genre et total												
Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.												
^P Les données sur le personnel pour l'année 2019-2020 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.												

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique												Date : 2020-10-06
I. Eléments d'information		II. Observations										Page 2 de 8
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020*
105	Hommes	n										
106	Sciences de la santé	n										
107	Sciences pures	n										
108	Sciences appliquées	n										
109	Arts	n										
110	Lettres	n					n.a.					
111	Sciences humaines	n										
112	Education	n										
113	Droit	n										
114	Administration	n										
115	Autres	n										
116	Femmes	n										
117	Sciences de la santé	n										
118	Sciences pures	n										
119	Sciences appliquées	n										
120	Arts	n										
121	Lettres	n					n.a.					
122	Sciences humaines	n										
123	Education	n										
124	Droit	n										
125	Administration	n										
126	Autres	n										
127	Total	n										
128	Sciences de la santé	n										
129	Sciences pures	n										
130	Sciences appliquées	n										
131	Arts	n										
132	Lettres	n					n.a.					
133	Sciences humaines	n										
134	Education	n										
135	Droit	n										
136	Administration	n										
137	Autres	n										
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
138	Hommes	n										
139	Sciences de la santé	n										
140	Sciences pures	n										
141	Sciences appliquées	n										
142	Arts	n										
143	Lettres	n					n.a.					
144	Sciences humaines	n										
145	Éducation	n										
146	Droit	n										
147	Administration	n										
148	Autres	n										
149	Femmes	n										
150	Sciences de la santé	n										
151	Sciences pures	n										
152	Sciences appliquées	n										
153	Arts	n										
154	Lettres	n					n.a.					
155	Sciences humaines	n										
156	Éducation	n										
157	Droit	n										
158	Administration	n										
159	Autres	n										

* Données provisoires extraites du système GDEU en date du 14 septembre 2020.

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique																	Date : 2020-10-06
I. Éléments d'information		II. Observations														III. Remarques	
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE																	
Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade																	
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Taux de réussite des études de baccalauréat																	
402	Persévérance après 1 an	%							n.a.								
403	Diplomation après 6 ans	%															
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																	
404	Sciences de la santé	%															
405	Sciences pures	%															
406	Sciences appliquées	%															
407	Arts	%							n.a.								
408	Lettres	%															
409	Sciences humaines	%															
410	Éducation	%															
411	Droit	%															
412	Administration	%															
413	Autres	%															
Taux de réussite des études de 2e et de 3e cycles																	
414	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	73.24	74.29	70.49	92.00	77.42	68.66	76.92	68.29	79.07	82.69	75.68	77.27	81.48		
415	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	74.65	78.57	77.05	92.00	79.03	74.63	76.92	73.17	79.07	84.62	81.08				
416	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	80.00	77.42	68.57	72.97	68.18	83.33	64.86	69.57	72.22						
Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)																	
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Baccalauréat																	
	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maîtrise																	
	n	71	70	61	50	62	67	52	41	43	52	37	44	54			
Doctorat																	
	n	35	31	35	37	22	36	37	46	36							
Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (N de diplômés)																	
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Réussite des études de baccalauréat																	
417	Persévérance après 1 an	n							n.a.								
418	Diplomation après 6 ans	n															
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																	
419	Sciences de la santé	n															
420	Sciences pures	n															
421	Sciences appliquées	n															
422	Arts	n															
423	Lettres	n							n.a.								
424	Sciences humaines	n															
425	Éducation	n															
426	Droit	n															
427	Administration	n															
428	Autres	n															
Réussite des études de 2e et de 3e cycles																	
429	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	n	52	52	43	46	48	46	40	28	34	43	28	34	44		
430	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	n	53	55	47	46	49	50	40	30	34	44	30				
431	Diplomation au doctorat après 8 ans	n	28	24	24	27	15	30	24	32	26						
Durée moyenne des études au baccalauréat																	
432	Sciences de la santé	an															
433	Sciences pures	an															
434	Sciences appliquées	an															
435	Arts	an															
436	Lettres	an							n.a.								
437	Sciences humaines	an															
438	Éducation	an															
439	Droit	an															
440	Administration	an															
441	Autres	an															
442	Ensemble des secteurs	an															
Durée moyenne des études de maîtrise																	

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif régulier selon la catégorie de personnel		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^p
465	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	210	208	206	196	207	205	205	208
466	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	12	14	13	10	12	13	12
467	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	114	113	107	105	112	106	106	109
468	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.				6	8	8	8	7
469	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.								
470	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	8	8	1	1	1	1	
471	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	19	21	20	18	21	20	24
472	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	35	29	29	27	27	27	26	30
473	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	3	3	3	2
474	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	29	24	24	21	28	27	28	24
475	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.								
476	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	172	182	179	162	173	168	174	172
477	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	8	7	9	12	13	13	11
478	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	35	36	38	36	37	40	41
479	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.				13	14	13	13	13
480	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.								
481	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	11	11	2	3	2	2	1
482	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	36	37	25	24	23	25	25
483	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	41	40	37	29	32	31	31	29
484	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	49	51	50	45	51	48	50	52
485	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1		
486	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.								
487	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	382	390	385	358	380	373	379	380
488	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	20	21	22	22	25	26	23
489	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	148	148	143	143	148	143	146	150
490	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.				19	22	21	21	20
491	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.								
492	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	19	19	3	4	3	3	1
493	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	52	55	58	45	42	44	45	49
494	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	76	69	66	56	59	58	57	59
495	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	52	54	53	48	54	51	53	54
496	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	30	25	25	22	29	28	28	24
497	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.								

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif non régulier selon la catégorie de personnel		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020^P
498	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	132	128	123	117	97	163	162	193
499	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	8				2			1
500	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.								
501	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	54	49	42	65	56	118	124	151
502	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.		8	7					
503	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	1							1
504	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	29	34	7	5	5	6	4
505	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	26	26	22	22	20	22	20	19
506	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1				
507	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	15	17	14	9	8	8	14
508	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.				8	5	10	4	3
509	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	113	103	105	105	102	128	143	131
510	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	2				1			1
511	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.								
512	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	35	27	29	52	52	76	89	72
513	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.		6	7					
514	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	1					1
515	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	24	26	5	3	3	4	4
516	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	23	24	22	23	24	26	25
517	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	21	17	16	16	18	18	21
518	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	1	1	3	1	2	3	4
519	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.				7	6	5	3	3
520	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	245	231	228	222	199	291	305	324
521	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	10				3			2
522	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.								
523	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	89	76	71	117	108	194	213	223
524	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.		14	14					
525	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	1	1					2
526	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	52	53	60	12	8	8	10	8
527	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	46	49	46	44	43	46	46	44
528	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	22	18	17	16	18	18	21
529	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	16	18	17	10	10	11	18
530	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.				15	11	15	7	6

Effectif de chargés de cours		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020^P
531	Total	n	n.a.										
532	Hommes	n	n.a.										
533	Femmes	n	n.a.										

n.d. Données non disponibles
n.a. Données non applicables

Notes méthodologiques

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019, septembre 2020.
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020, septembre 2020.

2. Sélection du personnel

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu tous les employés qui recevaient une rémunération de base au 1er octobre. Ceci inclut autant les employés à temps plein qu'à temps partiel, que les réguliers, contractuels, temporaires, substitués ou surnuméraires. « Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier. ». Plus précisément, les prépondérances permettent par exemple de prioriser un emploi régulier à temps plein de professionnel par rapport à un emploi non régulier à temps plein de gérance, si les deux sont identifiés comme étant actifs au 1er octobre. À noter que les effectifs de professeurs correspondent à ceux de la page 1.

La grille de prépondérance est la suivante et doit se lire de gauche à droite (A à C), puis de haut en bas (1 à 10) :

Statut de poste (A)	Régime d'emploi (B)	Groupe d'emploi (C)
		1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance

1. Régulier	1. Temps plein	4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
2. Non régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien

4. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

^P Les données sur le personnel pour l'année 2019-2020 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique											Date :	
I. Éléments d'information		II. Observations									Page 5 de 8	III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT												
Fonds de fonctionnement											Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)	
A. Produits												
534	Subventions	k\$	47 178	51 743	49 526	55 830	54 666	54 130	54 886	57 283	60 862	65 016
535	Subvention du MES (515)	k\$	43 249	47 771	45 595	51 895	50 777	50 361	51 107	53 651	57 066	61 090
536	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	0	0	- 23	0	0	0	0	0	0	26
537	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	3 914	3 954	3 906	3 824	3 828	3 764	3 764	3 631	3 746	3 922
538	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	15	18	2	11	61	4	15	1	4	4
539	Produits provenant des étudiants	k\$	1 198	1 397	1 280	2 200	2 509	2 471	3 144	3 927	4 181	4 495
540	Droits de scolarité (401)	k\$	650	751	800	780	795	853	982	1 106	1 165	1 347
541	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$	209	245	51	953	1 236	1 151	1 625	2 257	2 214	2 346
542	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
543	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	221	235
544	Cotisations des étudiants (405)	k\$	57	78	82	96	86	91	105	113	116	127
545	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$	282	322	347	380	400	376	432	451	465	440
546	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
547	Autres produits	k\$	11 916	11 515	11 603	11 495	13 212	11 760	12 694	12 754	15 470	14 933
548	Intérêts et dividendes (435)	k\$	750	572	733	804	681	425	727	574	620	440
549	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
550	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
551	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0
552	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	0	0	0	0	0	5	5	5	6	6
553	Gains sur vente de placement (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
554	Recouvrement des coûts indirects (465)	k\$	1 885	1 937	1 824	2 032	3 022	3 177	3 044	2 938	3 944	4 674
555	Ventes externes (460)	k\$	8 271	7 967	8 250	8 196	8 395	7 452	7 826	8 764	10 414	9 408
556	Autres produits (466, 470)	k\$	1 009	1 039	797	460	1 114	701	1 091	473	486	405
557	Total des produits	k\$	60 292	64 654	62 409	69 525	70 387	68 361	70 725	73 964	80 513	84 444
B. Charges												
558	Masse salariale	k\$	30 663	35 068	36 254	37 254	37 832	37 466	38 310	38 582	39 806	42 105
559	Direction	k\$	2 315	2 454	2 829	2 758	2 963	3 283	3 586	3 835	3 891	4 002
560	Gérance	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
561	Enseignants-chercheurs	k\$	14 215	16 258	17 018	17 550	17 833	17 662	18 316	17 929	18 224	19 289
562	Chargés de cours	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
563	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	162	282	234	294	370	356	306	1 228	2 846	3 076
564	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
565	Personnel professionnel non enseignant	k\$	5 334	6 908	6 406	6 688	7 111	6 459	6 348	6 087	5 287	5 039
566	Personnel de soutien technique	k\$	3 674	3 514	4 133	4 495	4 362	4 593	4 684	4 089	3 721	4 810
567	Personnel de soutien de bureau	k\$	2 946	3 364	3 296	3 322	3 289	3 332	3 225	3 474	3 500	3 551
568	Personnel de métier et ouvrier	k\$	2 018	2 188	2 278	2 146	1 905	1 782	1 845	1 940	2 337	2 338
569	Avantages sociaux (700)	k\$	6 057	6 757	6 854	6 948	7 509	7 983	8 039	8 324	8 717	9 564
570	Autres charges	k\$	16 870	18 699	15 368	19 687	21 448	20 465	18 741	20 512	21 819	22 378
571	Avantages sociaux futurs (704)	k\$	296	173	171	385	416	400	118	270	14	10
572	Congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	(79)	785	(4 005)	23	388	(52)	(282)	0	0	0
573	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0
574	Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$	236	83	0	0	0	0	0	0	0	0
575	Formation et perfectionnement (710)	k\$	344	284	312	281	267	265	343	306	237	228
576	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	744	1 058	1 031	1 055	982	1 125	733	806	833	651
577	Bourses (735)	k\$	1 662	1 937	3 053	3 729	4 286	3 499	4 057	4 409	4 453	4 846
578	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	712	718	853	851	958	894	900	1 297	927	966
579	Fournitures et matériel (745)	k\$	1 593	1 606	1 494	1 592	1 578	1 515	1 674	1 579	1 733	1 430
580	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
581	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	3 822	3 550	4 169	3 504	3 810	3 778	2 902	3 212	4 212	5 461
582	Volumes et périodiques (750)	k\$	592	646	601	626	730	697	589	661	866	752
583	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	5 045	5 901	5 809	6 975	6 699	6 904	7 077	6 994	7 742	7 025
584	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	661	742	749	752	720	730	728	763	775	774
585	Location-exploitation (850)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
586	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
587	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	390	490	443	394	378	441	267	302	422	498
588	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	6	11	4	0	3	0
589	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	61	106	51	46	18	40	24	37	67	54
590	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
591	Autres charges (860, 870)	k\$	787	607	637	(537)	203	219	(394)	(123)	(465)	(317)
592	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
593	Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	(3)	(10)	(11)
594	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
595	Total avant éléments extraordinaires	k\$	53 590	60 524	58 476	63 888	66 789	65 914	65 090	67 415	70 332	74 036
596	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
597	Total des charges	k\$	53 590	60 524	58 476	63 888	66 789	65 914	65 090	67 415	70 332	74 036
598	Résultat de l'exercice	k\$	6 701	4 130	3 934	5 637	3 598	2 447	5 635	6 550	10 181	10 408
Droits de scolarité des étudiants dérogés (406)		La structure de notre charte comptable ne permet actuellement pas de déterminer avec précision le montant devant se trouver sur les lignes 406, 407 et 408.										
Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)		Les lignes SIFU demandées ont toujours été regroupées de notre côté sur les lignes 401-402 et 404 car la structure comptable était ainsi programmée. Notre SIFU ayant été audité et approuvé ainsi, nous ne pouvons pas présenter des données autres que celles auditées. Considérant que cette demande nous parvient pour la première fois, nous pourrions ajuster notre charte comptable pour faire ressortir ces éléments dès l'an prochain.										
Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)												

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique											Date :	
I. Éléments d'information											Page 6 de 8	
II. Observations											III. Remarques	
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS												
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
Fonds avec restrictions												
A. Produits												
	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
599	Subventions	k\$	24 589	27 487	28 268	30 334	29 480	28 759	28 953	26 612	29 927	29 695
600	Subvention du Ministère (515)	k\$	21	311	14	205	171	85	63	85	67	136
601	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	6 684	7 130	7 929	9 500	8 695	8 694	7 927	5 840	6 627	7 736
602	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	15 602	17 606	17 780	17 664	17 919	17 307	18 445	17 859	21 077	19 131
603	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	2 282	2 441	2 545	2 965	2 696	2 674	2 518	2 829	2 156	2 692
604	Autres produits	k\$	10 544	10 139	9 689	8 448	10 738	11 394	12 114	15 381	16 092	17 053
605	Intérêts et de dividendes (435)	k\$	23	51	50	35	0	121	188	216	154	258
606	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
607	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	91	0	0	0	0	0
608	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	352	435	547	510	680	805	612	483	(37)	0
609	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	4 586	4 867	5 292	5 476	5 085	4 455	3 665	5 964	6 729	8 938
610	Gains sur vente de placements (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
611	Ventes externes (460)	k\$	398	239	2 114	2 371	4 599	5 252	5 778	7 146	7 340	6 912
612	Autres produits (466, 470)	k\$	5 184	4 547	1 686	56	282	760	1 871	1 572	1 906	945
613	Total des produits	k\$	35 134	37 626	37 957	38 782	40 218	41 067	41 993	46 019	46 748	
B. Charges												
614	Masses salariales	k\$	9 741	10 618	11 606	11 435	11 395	10 873	11 375	13 650	14 785	15 033
615	Direction	k\$	146	118	104	50	78	77	86	87	85	4
616	Gérance	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
617	Enseignants-chercheurs	k\$	1 463	1 609	1 532	1 519	1 333	1 449	1 449	1 517	1 682	1 474
618	Chargés de cours	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
619	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	1 820	1 901	2 545	2 762	2 604	2 213	2 355	3 709	10 488	7 171
620	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
621	Personnel professionnel non enseignant	k\$	4 022	4 510	4 528	4 384	4 836	4 615	5 350	6 214	140	4 091
622	Personnel de soutien technique	k\$	2 008	2 051	2 591	2 420	2 255	2 226	1 932	1 934	2 206	2 151
623	Personnel de soutien de bureau	k\$	139	200	193	189	197	149	90	108	125	113
624	Personnel de métier et ouvrier	k\$	142	229	113	112	93	145	113	82	59	29
625	Avantages sociaux	k\$	1 906	2 075	2 351	2 317	2 298	2 331	2 379	2 659	3 001	3 052
626	Autres charges	k\$	22 496	24 989	24 497	25 700	25 679	26 517	25 254	23 856	26 539	26 623
627	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
628	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
629	Stagiaires postdoctoraux (706)	k\$	2 646	2 994	0	0	0	0	0	0	0	0
630	Formation et perfectionnement (710)	k\$	16	12	5	4	5	4	7	13	6	2
631	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	2 502	2 790	2 669	2 608	2 771	2 766	2 570	2 507	2 874	2 636
632	Bourses (735)	k\$	5 141	6 376	6 309	7 066	6 737	7 744	8 008	7 681	8 204	8 481
633	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	1 903	2 192	1 511	1 732	1 663	1 301	1 245	1 565	1 751	2 096
634	Fournitures et matériel (745)	k\$	3 610	4 169	4 293	4 205	4 248	4 646	4 329	4 722	4 916	3 984
635	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
636	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	3 167	3 240	6 283	6 704	5 859	5 282	4 491	2 641	3 584	3 515
637	Volumes et périodiques (750)	k\$	239	218	530	222	297	254	281	367	217	252
638	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	1 317	755	735	727	773	1 097	1 001	1 006	808	836
639	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	17	9	0	0	0	0	0	0	0	0
640	Location exploitation (830)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
641	Transfert de coûts indirects (865)	k\$	1 885	1 937	1 824	2 032	3 022	3 177	3 044	2 938	3 944	4 674
642	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
643	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	247	252	261	255	292	238	186	207	228	211
644	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	17	3	0	0	0	0	0
645	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	4	5	15	1	3	6	10	1	7	1
646	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
647	Autres charges (860, 870)	k\$	(199)	40	61	128	7	4	83	207	0	(65)
648	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
649	Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
650	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
651	Total avant éléments extraordinaires	k\$	34 142	37 683	38 454	39 452	39 371	39 721	39 008	40 166	44 325	44 709
652	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
653	Total des charges	k\$	34 142	37 683	38 454	39 452	39 371	39 721	39 008	40 166	44 325	44 709
654	Résultat de l'exercice	k\$	991	(67)	(497)	(670)	846	432	2 058	1 827	1 694	2 039

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique											Date :	
I. Éléments d'information											Page 7 de 8	
II. Observations											III. Remarques	
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS												
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)												
	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
655	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	k\$	1 010	12 050	4 863	12 963	7 578	12 542	9 427	6 540	11 488	18 058
656	Fonds de fonctionnement	k\$	(164)	945	749	6 225	537	3 245	3 212	1 606	4 600	591
657	Fonds avec restrictions	k\$	195	299	175	141	1 626	811	1 607	57	794	809
658	Fonds de dotation	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
659	Autres fonds, fondations et dons	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	664
660	Autres sources	k\$	16 402	16 634	2 529	2 761	4 761	7 251	5 252	4 563	5 317	5 567
661	Total	k\$	17 443	29 928	8 315	22 091	14 502	23 850	19 498	12 765	22 199	25 689
Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)												
	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
662	Projets en cours	k\$	8 816	4 720	0	0	0	5	141	0	0	
663	Terrains	k\$	0	0	0	806	0	0	0	0	0	
664	Aménagement de terrains	k\$	10	17	343	4	41	313	92	169	6	
665	Bâtiments	k\$	(716)	14 861	62	11 341	1	0	296	0	0	
666	Bâtiments - construction prestigieuse	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
667	Améliorations majeures aux bâtiments	k\$	2 407	1 513	3 114	4 260	6 734	9 323	7 264	6 572	13 275	
668	Améliorations locatives	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
669	Équipements informatiques	k\$	885	885	517	529	476	628	1 192	946	985	
670	Équipements de communication multimédia	k\$	43	182	190	103	2	49	44	33	18	
671	Mobilier et équipement de bureau	k\$	339	462	178	113	86	59	44	132	123	
672	Autres équipements	k\$	144	177	30	33	46	14	24	21	34	
673	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	k\$	4 870	6 381	3 395	4 013	6 249	12 683	9 856	4 369	7 428	
674	Documents de bibliothèques	k\$	112	100	102	92	76	80	58	74	64	
675	Manuels pédagogiques	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
676	Matériels roulants	k\$	144	156	17	5	18	8	67	25	3	
677	Réseaux de télécommunications	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
678	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
679	Autres actifs corporels (note A)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
680	Actifs non amortissables	k\$	0	0	(0)	0	0	0	0	0	0	
681	Logiciels (note B)	k\$	300	271	247	681	663	422	257	224	150	
682	Développements informatiques (note B)	k\$	91	205	122	112	111	265	164	201	113	
683	Autres actifs incorporels	k\$	0	0	0	0	(0)	0	0	0	0	
684	TOTAL	k\$	17 443	29 928	8 315	22 091	14 502	23 850	19 498	12 765	22 199	25 689

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique												
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)									
	Fonds de recherche par source de financement	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
685	Fonds de recherche (total)	k\$	34 912	38 562	33 244	33 890	33 587	39 185	50 019
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	2 612	9 420	4 443	2 363	2 679	6 260	9 219
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	830	512	139	485	208	359	722
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	15 080	13 318	12 121	12 711	14 455	15 558	18 687
689	Chaires de recherche du Canada	k\$	2 200	2 167	2 017	1 800	2 000	2 200	2 240
690	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	11 339	10 518	9 710	10 638	12 135	12 597	15 092
691	Gouvernement du Canada	k\$	1 541	634	394	273	321	761	1 355
692	Subventions de recherche du Québec	k\$	8 168	5 165	5 538	5 221	3 879	4 208	4 315
693	Fonds de recherche du Québec	k\$	2 737	2 756	3 366	3 686	3 025	3 319	3 996
694	Gouvernement du Québec	k\$	5 431	2 409	2 173	1 535	855	889	319
695	Financement institutionnel	k\$	32	96	218	243	288	303	319
696	Autres sources	k\$	8 190	10 050	10 786	12 867	12 078	12 497	16 757
697	Contrats	k\$	5 123	6 916	6 851	9 202	7 904	8 095	11 618
...	Exclusions	k\$	10 360	15 588	11 831	9 080	7 879	8 749	8 040
...	non associé à un professeur-chercheur	k\$	2 545	7 671	4 057	3 293	4 120	5 121	4 294
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	3 906	3 784	3 794	3 744	3 759	3 628	3 746
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	3 909	4 133	3 980	2 043	0	0	0
			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)									
	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
698	Fonds de recherche (total)	k\$	34 912	38 562	33 244	33 890	33 587	39 185	50 019
699	Sciences de la santé	k\$	2 987	3 456	2 583	1 880	2 129	2 746	3 162
700	Sciences pures	k\$	22 185	22 177	20 838	22 040	19 998	23 572	29 053
701	Sciences appliquées	k\$	6 749	9 949	6 206	6 561	8 138	7 287	11 733
702	Arts	k\$							
703	Lettres	k\$							
704	Sciences humaines	k\$	2 880	2 648	3 273	3 210	3 122	2 875	5 577
705	Éducation	k\$							
706	Droit	k\$							
707	Administration	k\$	112	112	160	102	78	33	30

708	Autres	k\$		220	184	98	122	2 672	465
			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)									
	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
709	Professeurs-chercheurs financés	%	91.2	92.6	91.6	90.2	86.5	94.4	94.5
710	Sciences de la santé	%	87.5	87.5	92.9	92.3	81.3	87.5	88.2
711	Sciences pures	%	88.2	92.1	90.5	86.7	85.7	95.9	94.4
712	Sciences appliquées	%	95.7	90.9	90.9	100.0	87.0	91.7	95.8
713	Arts	%							
714	Lettres	%							
715	Sciences humaines	%	96.9	96.9	93.5	90.6	90.0	96.4	96.8
716	Éducation	%							
717	Droit	%							
718	Administration	%	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
719	Autres	%		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)									
	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
720	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	164 983	176 600	162 746	159 940	173 891	155 491	178 322
721	Sciences de la santé	\$	175 308	195 678	166 157	155 448	120 751	159 230	185 359
722	Sciences pures	\$	250 398	256 641	222 924	263 095	234 359	225 538	258 008
723	Sciences appliquées	\$	191 804	204 770	195 965	206 768	253 064	172 636	291 563
724	Arts	\$							
725	Lettres	\$							
726	Sciences humaines	\$	51 791	46 700	56 521	53 577	62 904	47 110	68 963
727	Éducation	\$							
728	Droit	\$							
729	Administration	\$	112 404	111 936	160 000	102 000	78 200	32 624	29 500
730	Autres	\$		220 000	183 500	97 532	122 335	2 671 762	464 776
	Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, septembre 2020											

III. Remarques

2019-2020	
45 435	
3 252	Symbole:
430	(..) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.
17 580	
1 778	
14 702	
1 100	
6 156	
4 633	
1 523	
1 323	
16 694	
12 476	
7 675	Les exclusions correspondent aux octrois retirés des
3 753	calculs afin de respecter la méthodologie proposée.
3 922	
0	
2019-2020	
45 435	
4 700	cellule vide : aucun chercheur recensé
27 717	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur recensé
7 537	
5 104	
26	

353	
2019-2020	
95.3	
88.2	cellule vide : aucun chercheur recensé
94.6	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
96.0	
100.0	
100.0	
100.0	
2019-2020	
195 320	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche
290 149	entrent dans le calcul de la médiane.
258 965	
195 261	cellule vide : aucun chercheur recensé
	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
88 102	
26 194	
352 980	

Page 8 - Détails méthodologiques

Source de données :

•Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR; 30-09-2020)
•Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019 et fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020 extrait en septembre 2020. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-recteurs, ne sont pas comptabilisés ici. [...] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substitués au 1er octobre de chaque année. Les maîtres d'enseignement de l'ÉTS font également partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.

Concordance des données de la recherche et du personnel : Puisque les notes méthodologiques de la grille de la commission mentionnent que la définition de ligne 21 (nombre de professeurs-chercheurs au 21 octobre) s'applique à « tout le formulaire », la production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur excluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-recteurs (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral.** Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

Série chronologique : puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur) la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles soit de **2012-13 à 2019-20**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2019 correspond à la déclaration 2018-2019 et se tient du 1er avril 2018 au 30 mars 2019.

Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche : La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs. La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. La catégorisation n'est donc pas faite sur la base de l'unité d'enseignement comme stipulé dans la méthodologie de la grille. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers la famille disciplinaire établie par la CCE. Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.

Type de répartition des octrois utilisé : La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche », et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCE et celui-ci abondait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur : Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année. Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 685 à 730) :

- Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des M/O provinciaux découlant de la refonte du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Toutefois, le paiement des FIR provinciaux transitoire fut retiré.
- Exclusion des bourses de formation : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».
- Exclusion des contrats de service : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » incluant les frais indirects.

Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 689, 690 et 691
689	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du Canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : <ul style="list-style-type: none"> . Niveau 1 (SCRC) . Niveau 2 (SCRC) . Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC) . Chaire de recherche du Canada – Niveau 1 (SPIIE) . Chaire de recherche du Canada – Niveau 2 (SPIIE) . Chaire d'excellence en recherche du Canada (SPIIE)
690	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> . CRSH . CRSNG . IRSC . Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence . SPIIE Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIIE
691	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> o Ministère fédéral o Organisme gouvernemental fédéral Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe fédérale annuelle de FIR
692	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Somme des indicateurs 693 et 694
693	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> . FRQSC . FRQNT . FRQS Type de financement = Subvention Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> o Ministère provincial o Organisme gouvernemental provincial Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 =FCI
694	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Organisme pourvoyeur de fonds : <ul style="list-style-type: none"> . UQAM . UQTR . UQAC . UQAR . UQO . UQAT . INRS . ENAP . ETS . TELUQ Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95=FCI
695	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	
696	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement. Contrats des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux	Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs
697	Contrats	Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement
	Exclusion non associé à un professeur-chercheur	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyé à du personnel autre que des professeur-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	

Exclusion FIR du gouvernement fédéral	Paiement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada)
Exclusion FIR du gouvernement provincial	Paiement des frais indirect du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payé par le FRQ et les autres M/O provinciaux furent considérés.

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Page 1- Étudiants-enseignants

Ligne 1	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir la case réservée à l'année 2018-2019 sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
Lignes 13 et 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
Ligne 18	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Veuillez exclure les professeurs invités.
Ligne 21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. La définition utilisée s'applique à tout le formulaire, à l'exception de la ligne 18 (professeurs récemment embauchés) qui exclut les professeurs invités.
Ligne 22	Nombre de professeurs réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Ligne 25	Nombre de professeurs non réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut non régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc.
Ligne 28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Uniquement les chargés de cours avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.
Ligne 38	Autres catégories d'enseignants	Toute personne ayant donné un cours déclaré dans le système GDEU, dont le lien d'emploi avec l'établissement ne correspond ni à la définition d'un professeur, ni à celle d'un chargé de cours pour les fins du présent formulaire.

Lignes 39 à 71	Professeurs selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le secteur disciplinaire de la principale discipline d'enseignement ou de recherche du professeur.
Lignes 72 à 104	Chargés de cours selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 28 (Page 1) selon le secteur disciplinaire du cours.
Page 2- Étudiants par cycle		
Lignes 105 à 401	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
Lignes 138 à 170	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
Lignes 204 à 236	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
Lignes 270 à 302	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.
Page 3- Réussite		
	Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
	Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
	Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. <i>Voir Liste_formules.</i>
Ligne 402	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. <i>Voir Liste_formules.</i>
Lignes 404 à 416	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé. Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. <i>Voir Liste_formules.</i>

Lignes 417 à 431	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 402 à 416
Lignes 432 à 464	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.
Page 4- Personnel		Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), Collecte de données 2017-2018, 11 juillet 2018, p. 45-48. Veillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.
	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres.
	Professeurs	Regroupe les professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, sont comptabilisés sous "Direction". Veillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés.
	Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité.
	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.
	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.

	Gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.
	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.
	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.
	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
	Personnel de métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.
Lignes 465 à 497	Effectif régulier au 1er octobre	L'effectif régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel permanent rémunéré directement par l'établissement ou par un établissement affilié, à même son budget général. L'effectif régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC. Il exclut le personnel occasionnel, temporaire, étudiant, stagiaire ou autre. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Lignes 498 à 530	Effectif non régulier au 1er octobre	L'effectif non régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut non régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc. rémunéré par l'établissement ou par un établissement affilié à même son budget général. L'effectif non régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC.
Lignes 531 à 533	Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Par leur statut d'emploi particulier, les chargés de cours constituent une catégorie à part.

Page 5- FF		Cette section reproduit les données du Système d'information financière des universités (SIFU) concernant le fonds de fonctionnement. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.
	Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
Page 6- FR		Cette section reproduit les données du SIFU concernant le fonds de fonctionnement avec restrictions. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.
	Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
Page 7- FI		Cette section reproduit l'annexe 16 du SIFU (Voir détails au compte 105 du Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.)
	Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
Page 8- Recherche		
Lignes 685 à 697	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.
Ligne 690	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
Ligne 691	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 694	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 695	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
Ligne 696	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.) Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :
Ligne 697	Contrats	- exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche. Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche.
Lignes 698 à 708	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Lignes 709 à 719	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	<p>Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
Lignes 720 à 730	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	<p>Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>

Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MEES

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Table de conversion

Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
Sciences fondamentales et appliq.	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes	Pluridisciplinaire (sciences de l'édu.	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autres
Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le français	Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptables	Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture)	Environnement (qualité du milieu et pollution)
Périalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et conseil	Psychologie	Latin, latin-grec	Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
Médecine	Microbiologie	Zootéchnie	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au primaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
Médecine et chirurgie expériment.	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvages)	Anthropologie	Langues et littératures françaises	Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entreprises	Muséologie (histoire et littérature)	
Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des aliments	Économie	Littérature comparée	Formation des enseignants en adaptation scol.	(orthopéd.)	Recherche opérationnelle	Art dramatique	
Optométrie	Généétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et archéologie	Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
Pharmacie et sciences pharmaceut.	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémantique)	Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Français, en général et langue maternelle	Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Français, langue seconde	Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagement	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle			Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atmosphère	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		
Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie				Coopération		
Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Ingénierie	Sexologie				Gestion de la production		
Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique et spatial	Économie rurale et agricole				Administration publique		
Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation				Pluridisciplinaire (administration)		
Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques				Bibliothéconomie et archivistique		
Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales						
	Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social						
		Génie civil, de la construction et de l'habitat	Animation sociale ou communautaire						
		Génie électrique, électronique et de l'énergie	Orientation, information scolaire et professionnelle						
		Génie mécanique	Récréologie						
		Génie géologique	Sciences sociales et humanités						
		Génie industriel et administratif	Philosophie						
		Génie métallurgique et des matériaux	Sciences religieuses						
		Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)						
		Génie physique							
		Génie nucléaire							
		Géodésie (arpentage)							
		Génie informatique et de la construction des ordinateurs							
		Génie des pâtes et papiers							
		Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)							
		Génie agro-forestier							
		Sciences de l'activité physique							
		Pluridisciplinaire (sciences appliquées)							



Institut national
de la recherche
scientifique